



DOSSIER D'APPEL D'OFFRE

**FOURNITURE ET INSTALLATION DES EQUIPEMENTS DE TRANSFORMATIONS DES PRODUITS
AGRIQUES POUR LES PLATEFORMES MULTIFONCTIONNELLES**

AO n°: / UNDP/ /2022

**Projet : UMUCO W'ITERAMBERE - Services Energétiques Ruraux pour la Résilience de la Population
au Burundi – SERR**

Pays : Burundi

Délivré le : 25 janvier 2022



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
SECTION 1. LETTRE D'INVITATION	3
SECTION 2. INSTRUCTIONS DESTINEES AUX SOUMISSIONNAIRES	4
SECTION 3. FICHE TECHNIQUE	18
SECTION 4 CRITERES D'EVALUATION	20
SECTION 5A : TABLEAU DES EXIGENCES ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES/DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF	23
5.1. Contexte et justification	23
5.2. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET SERR	23
5.3. PRINCIPAUX INDICATEURS DE RESULTATS DU PROJET	24
5.4. ZONE D'INTERVENTIONS DU PROJET	25
5.5. OBJECTIF GLOBAL	25
5.6. OBJECTIFS SPECIFIQUES	25
5.7. REPARTITION DES LOTS	26
5.8. RESPONSABILITES DES PRESTATAIRES	29
5.9. DOCUMENTS A FOURNIR PAR LES PRESTATAIRES	30
5.10. RECEPTION PROVISoire ET DEFINITIVE	30
5.11. CONDITIONS DE PAIEMENT	30
5.12. NATURE DES FOURNITURES, TRAVAUX ET SERVICES ASSOCIES AU PRESENT APPEL D'OFFRES	30
5.13. SPECIFICITES ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS	31
5.14. DEDOUANEMENT	32
5.15. SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES PRINCIPAUX EQUIPEMENTS	32
▫ PREAMBULE	32
▫ GENERALITES APPLICABLES A TOUS LES EQUIPEMENTS DE TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES	32
▫ Conditions de fonctionnement	32
▫ SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES EQUIPEMENTS	33
Concasseur de noix de palme	34
▫ INSTALLATION MECANIQUE	42
▫ FORMATION ET APPUI A LA MISE EN SERVICE	43
▫ Formation sur le fonctionnement general des equipements	43
SECTION 5B : AUTRES EXIGENCES CONNEXES	43
SECTION 6 : FORMULAIRES DE SOUMISSION A RENVOYER/LISTE DE VERIFICATION	44
Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre	46
Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire	48
Formulaire C : Formulaire d'information sur les coentreprises/consortiums/partenariats	50
Formulaire D : Formulaire d'éligibilité et de qualification	51
Formulaire E : Format de l'offre technique	53
Formulaire F : Formulaire de barème de prix	56
FORMULAIRE G : Formulaire de garantie de soumission	57



SECTION 1. LETTRE D'INVITATION

Le Programme des Nations Unies pour le développement au Burundi (PNUD) vous invite par la présente à soumissionner dans le cadre du présent appel d'offre (AO) relatif à l'objet sus-référencé (***Fourniture et installation des équipements de transformations des produits agricoles pour les Plateformes multifonctionnelles***).

Le présent AO comprend les documents suivants ainsi que les Conditions générales du contrat qui sont intégrées à la fiche technique :

- Section 1 : Lettre d'invitation
- Section 2 : Instructions destinées aux soumissionnaires
- Section 3 : Fiche technique
- Section 4 : Critères d'évaluation
- Section 5 : Tableau des exigences et spécifications techniques
- Section 6 : Formulaire de soumission à renvoyer
 - Formulaire A : Formule de soumission de l'offre
 - Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire
 - Formulaire C : Formulaire d'information sur les coentreprises / consortiums / partenariats
 - Formulaire D : Formulaire de qualification
 - Formulaire E : Format de l'offre technique
 - Formulaire F : Barème de prix
 - Formulaire G : Critères Environnementaux et Genre

Si vous souhaitez soumettre une offre en réponse à ce présent AO, veuillez préparer votre offre conformément aux exigences et procédures décrites dans le présent AO et la déposer avant la date limite de dépôt des offres présentée dans la fiche technique.

Nous vous prions de bien vouloir noter que le délai de soumission des offres techniques et financières est prévu **le 25/02/2022, à l'heure indiquée en ligne au niveau du système eTendering.**

Veuillez accuser réception de cet AO en envoyant un courriel à l'adresse procurement.bi@undp.org en indiquant si vous souhaitez ou non soumettre une offre. Vous pouvez également, le cas échéant, utiliser la fonction « accepter l'invitation » sur le système d'appel d'offres en ligne eTendering. Cela vous permettra de recevoir toute modification ou mise à jour concernant l'appel d'offres. Si vous souhaitez davantage d'éclaircissements, nous vous invitons à contacter la personne désignée dans la fiche technique ci-jointe en qualité de personne référente pour toute question liée au présent AO.

Le PNUD attend avec intérêt votre offre et vous remercie d'avance de l'attention que vous portez aux possibilités commerciales proposées par le PNUD.

Délivrée par :

Approuvée par :

Nom : Procurement Team

Fonction :

Date : 01/02/ 2022

Nom :

Représentant Résident
UNDP BURUNDI

Date : 01/02/2022



SECTION 2. INSTRUCTIONS DESTINEES AUX SOUMISSIONNAIRES

A. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

<p>1. Introduction</p>	<p>1.1 Les soumissionnaires adhèrent à toutes les exigences du présent AO, notamment toute modification par écrit provenant du PNUD. Le présent appel d'offres est mené conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations relatives aux contrats et aux achats du PNUD qui sont consultables à l'adresse https://popp.undp.org/SitePages/POPPBSUnit.aspx?TermID=254a9f96-b883-476a-8ef8-e81f93a2b38d</p> <p>1.2 Toute offre déposée sera considérée comme constituant une offre du soumissionnaire et ne vaudra pas ou n'emportera pas implicitement acceptation de l'offre par le PNUD. Le PNUD n'est nullement tenu d'attribuer un contrat à un quelconque soumissionnaire dans le cadre du présent AO.</p> <p>1.3 Le PNUD se réserve le droit d'annuler la procédure d'achat à tout stade sans aucune obligation de quelque nature que ce soit pour le PNUD, sur notification des soumissionnaires ou publication d'une notification d'annulation sur le site Web du PNUD.</p> <p>1.4 Dans le cadre de l'offre, il est souhaité que le soumissionnaire s'inscrive sur le site Web du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies (www.ungm.org). Le soumissionnaire peut soumettre une offre même s'il n'est pas inscrit sur le Portail. Toutefois, si le soumissionnaire est choisi pour l'adjudication du contrat, il doit s'inscrire sur le Portal avant la signature du contrat.</p>
<p>2. Fraude et corruption, Cadeaux et invitations</p>	<p>2.1 Le PNUD applique une politique stricte de tolérance zéro en ce qui concerne les pratiques illicites, notamment la fraude, la corruption, la collusion, les pratiques contraires à l'éthique ou non professionnelles ainsi que l'obstruction aux fournisseurs du PNUD, et exige que tous les soumissionnaires et les fournisseurs respectent les plus hautes normes éthiques lors de la procédure d'achat et de la mise en œuvre du contrat. La Politique anti-fraude du PNUD est consultable à l'adresse http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/accountability/audit/office_of_audit_andinvestigation.html.</p> <p>2.2 Les soumissionnaires et les fournisseurs n'offrent pas de cadeaux ni d'invitations de quelque nature que ce soit aux membres du personnel du PNUD, notamment des voyages d'agrément pour des événements sportifs ou culturels, dans des parcs d'attractions, des offres de vacances, de transport, ou des invitations à des déjeuners ou dîners luxueux.</p> <p>2.3 En vertu de cette politique, le PNUD :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) rejette une offre s'il détermine que le soumissionnaire choisi est engagé dans toute pratique de corruption ou pratique frauduleuse lors de l'appel d'offres pour le contrat en question ; b) déclare un fournisseur comme inéligible, pour une période définie ou indéfinie, à l'adjudication d'un contrat si, à tout moment, il détermine que le fournisseur s'est



	<p>engagé dans toute pratique de corruption ou frauduleuse lors de l'appel d'offres d'un contrat du PNUD ou de l'exécution de ce dernier.</p> <p>2.4 Tous les soumissionnaires doivent se conformer au Code de conduite à l'intention des fournisseurs du PNUD qui peut être consulté à l'adresse</p> <p>https://www.un.org/Depts/ptd/sites/www.un.org.Depts.ptd/files/files/attachment/page/2014/February%202014/conduct_french.pdf</p>
<p>3. Éligibilité</p>	<p>3.1 Un fournisseur ne doit pas être suspendu, exclu ou autrement désigné comme inéligible par tout organisme des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale. Les fournisseurs doivent ainsi informer le PNUD s'ils sont soumis à toute sanction ou suspension temporaire imposée par ces organisations.</p> <p>3.2 Il est de la responsabilité du soumissionnaire de veiller à ce que ses employés, les membres de la coentreprise, les sous-contractants, les prestataires de services, les fournisseurs ou leurs employés de respecter les exigences d'éligibilité tel qu'établi par le PNUD.</p>
<p>4. Conflit d'intérêts</p>	<p>4.1 Les soumissionnaires doivent strictement éviter tout conflit avec d'autres engagements ou leurs propres intérêts et ne pas tenir compte de travaux futurs. Tous les soumissionnaires qui ont un conflit d'intérêts seront disqualifiés. Sans limitation du caractère général de ce qui précède, les soumissionnaires et leurs prestataires de services agréés sont considérés comme ayant un conflit d'intérêts avec une partie ou plus de la présente procédure de sollicitations :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) S'ils sont ou ont été par le passé liés à une société, ou à l'une de ses sociétés affiliées ayant été engagée par le PNUD pour fournir des services au titre de la préparation de la conception, des spécifications, des termes de référence, de l'analyse et de l'estimation des coûts et d'autres documents devant être utilisés pour l'achat de biens et de services dans le cadre de la présente procédure de sélection ; b) S'ils ont été impliqués dans la préparation ou la conception du programme ou du projet relatif aux services requis au titre du présent appel d'offres ; c) S'il est avéré qu'ils sont concernés par un conflit pour toute autre raison, tel que peut l'établir le PNUD, ou à sa discrétion. <p>4.2 En cas d'incertitude concernant l'interprétation d'une situation susceptible de constituer un conflit d'intérêts, les soumissionnaires doivent en informer le PNUD et lui demander de confirmer s'il s'agit ou non d'une situation de conflit d'intérêts.</p> <p>4.3 De la même manière, les soumissionnaires doivent montrer dans leur offre qu'ils sont conscients des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Si les propriétaires, copropriétaires, responsables, directeurs, actionnaires dominants, de l'entité soumissionnaire ou du personnel essentiel font partie de la famille d'un membre du personnel du PNUD exerçant des responsabilités dans

	<p>les fonctions d'achat ou le gouvernement du pays concerné ou de tout partenaire de mise en œuvre recevant les services dans le cadre du présent AO ;</p> <p>b) Toutes les autres situations susceptibles de donner lieu, réellement ou en apparence, à un conflit d'intérêts, une collusion ou des pratiques déloyales.</p> <p>En cas de non-divulgence de cette information, il est possible que l'offre ou les offres concernées par cette non-divulgence soient rejetées.</p> <p>4.4 L'éligibilité des soumissionnaires détenus totalement ou partiellement par le gouvernement dépendra de l'évaluation et de l'examen approfondis par le PNUD de divers facteurs tels que leur enregistrement, leur opération et leur gestion en tant qu'entité indépendante, l'ampleur de la participation du gouvernement, la réception de subventions, leur mandat et l'accès aux informations dans le cadre du présent AO, entre autres facteurs. Les conditions qui peuvent mener à un avantage indu sur d'autres soumissionnaires peuvent provoquer le rejet de l'offre.</p>
B. PRÉPARATION DES OFFRES	
5. Considérations générales	<p>5.1 Lors de la préparation de l'offre, le soumissionnaire doit examiner l'appel d'offres avec attention. Les lacunes matérielles lors de la fourniture des informations demandées dans l'appel d'offres peuvent provoquer le rejet de l'offre.</p> <p>5.2 Le soumissionnaire ne sera pas autorisé à profiter de toute erreur ou omission dans l'appel d'offres. Si ces erreurs ou omissions sont découvertes, le soumissionnaire doit en informer le PNUD en conséquence.</p>
6. Coût de la préparation de l'offre	<p>6.1 Le soumissionnaire prend à sa charge l'ensemble des coûts liés à la préparation et au dépôt de son offre, que celle-ci soit ou non retenue. Le PNUD n'est en aucun cas responsable ou redevable desdits coûts, indépendamment du déroulement ou du résultat de la procédure d'achat.</p>
7. Langue	<p>7.1 L'offre, ainsi que toute correspondance connexe échangée entre le soumissionnaire et le PNUD, sont rédigées dans la ou les langues indiquées dans la fiche technique.</p>
8. Documents comprenant l'offre	<p>8.1 L'offre comprend les documents et formulaires connexes suivants, dont les détails sont fournis dans la fiche technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Documents établissant l'éligibilité et les qualifications du soumissionnaire ; b) Offre technique ; c) Barème de prix ; d) Garantie de soumission, si elle est exigée dans la fiche technique ; e) Toute pièce jointe ou tout appendice à l'offre.
9. Documents établissant l'éligibilité et les	<p>9.1 Le soumissionnaire fournit la preuve écrite de son statut de fournisseur éligible et qualifié en remplissant les formulaires figurant dans la section 6 et en fournissant les documents exigés dans ces formulaires. Aux fins de l'adjudication d'un contrat à un</p>



qualifications du soumissionnaire ;	soumissionnaire, ses qualifications doivent être documentées de manière jugée satisfaisante par le PNUD.
10. Format et contenu de l'offre technique	<p>10.1 Le soumissionnaire est tenu de présenter une offre technique en utilisant les formulaires types et les modèles fournis dans la section 6 de l'appel d'offres.</p> <p>10.2 Des échantillons d'objets, lorsqu'exigés en vertu de la section 5, sont fournis dans le délai spécifié et à moins qu'autrement spécifié par le PNUD, sans frais pour le PNUD. S'ils ne sont pas détruits lors des tests, les échantillons seront renvoyés à la demande et aux frais du soumissionnaire, à moins qu'autrement indiqué.</p> <p>10.3 Lorsqu'applicable et tel qu'exigé en vertu de la section 5, le soumissionnaire décrit le programme de formation nécessaire disponible pour le maintien et l'exécution des services ou pour l'entretien et le fonctionnement des équipements offerts, ainsi que le coût pris en charge par le PNUD. Cette formation ainsi que le matériel de formation, à moins qu'autrement indiqué, sont offerts dans la langue de l'offre tel que prescrit dans la fiche technique.</p> <p>10.4 Lorsqu'applicable et tel qu'exigé en vertu de la section 5, le soumissionnaire atteste de la disponibilité de pièces détachées pour une période d'au moins cinq (5) ans à compter de la date de livraison, ou tel qu'autrement indiqué dans cet appel d'offres.</p>
11. Barème de prix	<p>11.1 Le présent barème de prix est préparé en utilisant le formulaire fourni dans la section 6 de l'appel d'offres et en prenant en considération les exigences de l'AO.</p> <p>11.2 Toute exigence décrite dans l'offre technique, mais dont le prix n'est pas indiqué dans le barème de prix, est considérée comme étant incluse dans les prix des autres activités ou biens, ainsi que dans le prix total final.</p>
12. Garantie de soumission	<p>12.1 Une garantie de soumission, si elle est exigée dans la fiche technique, est fournie au montant et dans le formulaire indiqué dans la fiche technique. Cette garantie est valable jusqu'à trente (30) jours après la date de validité finale de l'offre.</p> <p>12.2 La garantie de soumission est incluse, avec l'offre. Si une garantie de soumission est exigée par l'appel d'offres mais n'est pas présentée avec l'offre technique, l'offre est rejetée.</p> <p>12.3 Si le montant de la garantie de soumission est moins élevé que le montant exigé par le PNUD, ou si la période de validité de ladite garantie est moins longue que celle exigée par le PNUD, celui-ci rejette l'offre.</p> <p>12.4 Dans le cas où une offre électronique est autorisée dans la fiche technique, les soumissionnaires y intègrent une copie de la garantie de soumission, et l'original de la garantie doit être envoyé par courrier ou en main propre selon les instructions de la fiche technique.</p> <p>12.5 Le PNUD peut confisquer la garantie de soumission et rejeter l'offre en cas de survenance d'un ou de plusieurs des cas suivants :</p>



	<p>a) Si le soumissionnaire rétracte son offre pendant la durée de validité de l'offre indiquée dans la fiche technique, ou ;</p> <p>b) Si le soumissionnaire retenu omet :</p> <p>i. De signer le contrat après son adjudication par le PNUD ;</p> <p>ii. De fournir une garantie de bonne exécution, des assurances ou d'autres documents que le PNUD peut exiger à titre de condition préalable à l'entrée en vigueur du contrat susceptible d'être attribué au soumissionnaire.</p>
<p>13. Devises</p>	<p>13.1 Tous les prix sont cités dans la devise ou les devises indiquées dans la fiche technique. Lorsque les offres sont libellées dans différentes devises, afin de comparer l'ensemble des offres :</p> <p>a) Le PNUD convertira la devise indiquée dans l'offre dans la devise privilégiée par le PNUD à l'aide du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date limite de dépôt des offres ;</p> <p>b) Dans le cas où le PNUD choisit une offre libellée dans une devise différente de la devise privilégiée indiquée dans la fiche technique, le PNUD se réserve le droit d'attribuer le contrat dans sa devise privilégiée à l'aide de la méthode de conversion indiquée ci-dessus. ;</p>
<p>14. Coentreprise, consortium ou partenariat</p>	<p>14.1 Si le soumissionnaire est un groupe d'entités juridiques devant former ou ayant formé une coentreprise, un consortium ou un partenariat lors du dépôt de l'offre, elles doivent confirmer dans le cadre de leur offre : (i) Qu'elles ont désigné une partie en tant qu'entité principale, dûment habilitée à obliger juridiquement les membres de la coentreprise, du consortium ou du partenariat conjointement et de manière solidaire, ceci devant être attesté par un accord dûment authentifié entre lesdites entités juridiques qui devra être joint à l'offre ; et (ii) que si le contrat leur est attribué, il sera conclu entre le PNUD et l'entité principale désignée qui agira pour le compte de l'ensemble des entités juridiques composant la coentreprise.</p> <p>14.2 Après la date limite de dépôt des offres, l'entité principale désignée pour représenter la coentreprise, le consortium ou le partenariat n'est pas changée sans le consentement préalable et écrit du PNUD.</p> <p>14.3 L'entité principale et les entités membres de la coentreprise, du consortium ou du partenariat se conforment aux dispositions de la clause 9 de ce document en ce qui concerne le dépôt d'une offre unique.</p> <p>14.4 La description de l'organisation de la coentreprise, du consortium ou du partenariat doit clairement définir le rôle prévu de chaque entité juridique composant la coentreprise dans le cadre de la satisfaction des exigences de l'AO, tant dans l'offre que dans l'accord de coentreprise. Le PNUD évaluera l'éligibilité et les qualifications de toutes les entités juridiques composant la coentreprise, le consortium ou le partenariat.</p> <p>14.5 Une coentreprise, un consortium ou un partenariat, lors de la présentation des antécédents et de l'expérience, différencie clairement :</p> <p>a) Les antécédents et l'expérience de la coentreprise, du consortium ou du partenariat dans leur ensemble ;</p>

	<p>b) Les antécédents et l'expérience des entités individuelles de la coentreprise, du consortium ou du partenariat.</p> <p>14.6 Les contrats antérieurs exécutés par des experts individuels qui sont intervenus à titre personnel mais qui sont liés de façon permanente ou qui ont été temporairement liés à l'une des sociétés membres ne peuvent pas être inclus dans l'expérience de la coentreprise, du consortium ou du partenariat, ou du membre concerné, et seuls lesdits experts peuvent en faire état dans la présentation de leurs qualifications personnelles.</p> <p>14.7 La coentreprise, le consortium ou le partenariat sont encouragés à respecter de grandes exigences multisectorielles lorsque le champ d'expertise et des ressources n'est pas disponible dans une seule société.</p>
<p>15. Offre unique</p>	<p>15.1 Le soumissionnaire (notamment les membres individuels de toute coentreprise) dépose une seule offre, en son nom propre ou dans le cadre d'une coentreprise.</p> <p>15.2 Les offres déposées par deux (2) soumissionnaires ou plus seront toutes rejetées dans chacun des cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) S'ils ont au moins un actionnaire dominant, directeur ou partie prenante en commun ; b) Si l'un d'entre eux reçoit ou a reçu de l'autre ou des autres une quelconque subvention, directe ou indirecte ; c) S'ils ont le même représentant légal aux fins du présent AO ; d) S'il existe entre eux une relation qui, directement ou par l'intermédiaire de tierces parties, leur permet d'avoir accès à des informations sur un autre soumissionnaire, ou d'influer sur l'offre d'un autre soumissionnaire dans le cadre de la présente procédure d'AO ; e) S'ils sous-traitent l'offre l'un de l'autre, ou si le sous-traitant d'une offre dépose également une autre offre en son nom en tant que soumissionnaire principal ; si un membre du personnel essentiel proposé pour faire partie de l'équipe d'un soumissionnaire participe à plus d'une offre reçue lors de la procédure d'appel d'offres. La présente condition, relative au personnel, ne s'applique pas aux sous-traitants inclus dans plusieurs offres.
<p>16. Durée de validité de l'offre</p>	<p>16.1 Les offres restent valables pour la période indiquée dans la fiche technique, et leur validité prend effet à la date limite de dépôt des offres. Une offre assortie d'une durée de validité plus courte peut être rejetée par le PNUD et déclarée non conforme.</p> <p>16.2 Lors de la période de validité de l'offre, le soumissionnaire maintient son offre originale, sans la modifier, notamment sans modifier la disponibilité du personnel essentiel, les taux proposés et le prix total.</p>
<p>17. Extension de la durée de validité de l'offre</p>	<p>17.1 Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander aux soumissionnaires d'étendre la durée de validité de leurs offres avant l'expiration de la</p>

	<p>durée de validité de l'offre. La demande et les réponses se font à l'écrit et sont considérées comme faisant partie intégrante de l'offre.</p> <p>17.2 Si le soumissionnaire convient d'étendre la validité de son offre, cette prorogation est effectuée sans aucun changement apporté à l'offre originale.</p> <p>17.3 Le soumissionnaire a le droit de refuser d'étendre la validité de son offre, auquel cas cette offre ne sera pas ultérieurement évaluée.</p>
18. Clarification de l'offre (de la part des soumissionnaires)	<p>18.1 Les soumissionnaires peuvent demander des éclaircissements au sujet de tout document de l'appel d'offres au plus tard à la date indiquée dans la fiche technique. Toute demande d'éclaircissements doit être envoyée par écrit sous la forme indiquée dans la fiche technique. Si des demandes sont envoyées d'une autre manière que par les voies indiquées, même si elles sont envoyées à un membre du personnel du PNUD, ce dernier n'est pas tenu d'y répondre ni de confirmer que telles demandes ont été officiellement reçues.</p> <p>18.2 Le PNUD offrira des réponses aux demandes d'éclaircissements sous la forme indiquée dans la fiche technique. ;</p> <p>18.3 Le PNUD s'efforcera de répondre rapidement aux demandes d'éclaircissement, mais toute réponse tardive de sa part ne l'obligera pas à proroger la date limite de dépôt des offres, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est justifiée et nécessaire.</p>
19. Modification des offres	<p>19.1 À tout moment avant la date limite de dépôt des offres, le PNUD peut, pour quelque raison que ce soit, par exemple en réponse à la demande d'éclaircissement d'un soumissionnaire, modifier l'appel d'offres. Les modifications seront rendues disponibles à l'ensemble des soumissionnaires potentiels.</p> <p>19.2 Si la modification est importante, le PNUD peut proroger la date limite de dépôt des offres pour donner aux soumissionnaires assez de temps pour inclure la modification dans leurs offres.</p>
20. Autres types d'offres	<p>20.1 Les autres types d'offres ne seront pas considérées, à moins qu'autrement indiqué dans la fiche technique. Si le dépôt d'un autre type d'offre est autorisé dans la fiche technique, un soumissionnaire peut déposer un autre type d'offre, mais seulement s'il dépose également une offre conforme aux exigences de l'appel d'offres. Si les conditions de son acceptation sont respectées ou si l'offre est clairement justifiée, le PNUD se réserve le droit d'attribuer un contrat sur la base d'un autre type d'offre.</p> <p>20.2 Si plusieurs autres types d'offres sont soumis, ils doivent être clairement identifiés comme « offre principale » et « autre type d'offre ».</p>
21. Conférence préalable à l'offre	<p>21.1 S'il y a lieu, une conférence des soumissionnaires sera organisée à la date, à l'heure et au lieu indiqués dans la fiche technique. Tous les soumissionnaires sont encouragés à y assister. Toutefois, aucun soumissionnaire ne sera rejeté pour n'avoir pas assisté à la conférence. Le compte-rendu de la conférence des soumissionnaires sera publié sur le site Web de la section des achats et envoyé par courriel ou sur la plateforme d'appel d'offres en ligne eTendering comme indiqué dans la fiche technique. Aucune déclaration orale formulée lors de la conférence ne pourra modifier les conditions générales de l'appel d'offres, à moins qu'une telle déclaration ne soit</p>

	expressément inscrite dans le compte-rendu de la conférence ou communiquée ou publiée à titre de modification de l'appel d'offres.
C. DÉPÔT ET OUVERTURE DES OFFRES	
22. Dépôt	<p>22.1 Le soumissionnaire dépose une offre dûment signée et complétée qui comprend les documents et les formulaires correspondant aux exigences de la fiche technique. Le barème de prix est soumis avec l'offre technique. Les offres peuvent être livrées en main propre, par courrier ou par méthode de transmission électronique comme indiqué dans la fiche technique.</p> <p>22.2 L'offre est signée par le soumissionnaire ou la ou les personnes dûment autorisées à obliger le soumissionnaire. L'autorisation est communiquée au moyen d'un document attestant d'une telle autorisation délivrée par le représentant juridique de l'entité soumissionnaire, ou d'une procuration, jointe à l'offre.</p> <p>22.3 Les soumissionnaires doivent être conscients du fait que le simple dépôt d'une offre implique acceptation par le soumissionnaire des Conditions générales du contrat du PNUD.</p>
Offre déposée en version imprimée (manuelle)	<p>22.4 Une offre déposée en version imprimée (manuelle), par courrier ou en main propre autorisée ou indiquée dans la fiche technique est régie comme suit :</p> <p>(a) L'offre signée est marquée comme « original » et ses copies sont marquées comme « copie » tel qu'approprié. Le nombre de copies est indiqué dans la fiche technique. Toutes les copies doivent seulement provenir de l'original signé. En cas de différences entre l'original et les copies, l'original prévaut.</p> <p>(b) L'offre technique et le barème de prix doivent être déposés ensemble dans une enveloppe sous pli scellé qui :</p> <ol style="list-style-type: none"> i. Porte le nom du soumissionnaire ; ii. Est adressée au PNUD comme indiqué dans la fiche technique ; iii. Comporte un avertissement qui déclare « Ne pas ouvrir avant la date et l'heure de l'ouverture des offres » tel qu'indiqué dans la fiche technique. <p>Si les enveloppes et les colis comportant l'offre ne sont pas sous pli scellé ni marquées comme exigé, le PNUD ne sera pas responsable de tout mauvais placement, toute perte ou toute ouverture prématurée de l'offre.</p>
Offres déposées par courriel ou sur le système eTendering	<p>22.5 Le dépôt par courriel ou par l'intermédiaire du système d'appel d'offres en ligne eTendering, s'il est autorisé ou indiqué dans la fiche technique, est régi comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) Les fichiers électroniques faisant partie de l'offre respectent le format et les exigences indiqués dans la fiche technique ; b) Les documents requis dans le formulaire original (par exemple la garantie de soumission etc.) doivent être envoyés par courrier ou en main propre selon les instructions contenues dans la fiche technique. <p>22.6 Davantage d'instructions sur la manière de déposer, modifier ou annuler une offre sur le système d'appel d'offres en ligne eTendering sont offertes dans le Guide du système</p>



	<p>eTendering du PNUD à l'attention des soumissionnaires, et des Guides vidéos sont également disponibles en consultant ce lien :</p> <p>http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/business/procurement-notice/resources/</p>
23. Date limite de dépôt des offres et offres tardives	<p>23.1 Les offres complètes doivent être reçues par le PNUD de la manière, à l'adresse et au plus tard à la date et heure indiquées dans la fiche technique. Le PNUD ne reconnaît que la date et l'heure auxquelles il a reçu l'offre.</p> <p>23.2 Le PNUD ne tiendra pas compte de toute offre déposée après la date limite de dépôt des offres.</p>
24. Retrait, remplacement et modification des offres	<p>24.1 Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre après qu'elle a été déposée à tout moment avant la date limite de dépôt des offres.</p> <p>24.2 Les offres déposées manuellement ou par courriel : Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre en envoyant une notification écrite conforme au PNUD, dûment signée par un représentant autorisé à cette fin, et en y joignant une copie de l'autorisation (ou une procuration). Le remplacement ou la modification de l'offre, le cas échéant, doit accompagner ladite notification écrite. Toutes les notifications doivent être déposées de la même manière que celle indiquée pour le dépôt des offres, en les marquant clairement comme « RETRAIT », « REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».</p> <p>24.3 Système eTendering : Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre en annulant, éditant et déposant de nouveau l'offre directement sur le système. Il est de la responsabilité du soumissionnaire de suivre correctement les instructions du système et de dûment éditer et déposer un remplacement ou une modification d'offre, tel que nécessaire. Davantage d'instructions sur la manière dont annuler ou modifier une offre directement sur le système sont offertes dans le Guide du système eTendering du PNUD à l'attention des soumissionnaires et dans les Guides vidéo.</p> <p>24.4 Les offres dont le retrait est demandé sont renvoyées aux soumissionnaires sans qu'elles aient été ouvertes (seulement en ce qui concerne les dépôts manuels), sauf si l'offre est retirée après qu'elle a été ouverte.</p>
25. Ouverture des offres	<p>25.1 Le PNUD ouvre les offres en présence d'un comité ad hoc constitué par le PNUD qui comprend au moins deux (2) membres.</p> <p>25.2 Les noms des soumissionnaires, les modifications, les retraits, l'état des libellés et des sceaux des enveloppes, le nombre de dossiers et de fichiers et tout autre détail que le PNUD jugera utile seront annoncés à l'ouverture. Aucune offre n'est rejetée à l'ouverture, sauf les offres tardives qui seront renvoyées non ouvertes aux soumissionnaires concernés.</p> <p>25.3 Dans le cas d'un dépôt sur le système eTendering, les soumissionnaires recevront une notification automatique une fois que leur offre aura été ouverte.</p>

D. Évaluation des offres	
26. Confidentialité	<p>26.1 Les informations concernant l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, ainsi que la recommandation d'adjudication du contrat, ne sont pas divulguées aux soumissionnaires ou à toute autre personne non officiellement concernée par une telle procédure, même après publication de l'adjudication du contrat.</p> <p>26.2 Toute tentative de la part d'un soumissionnaire ou de toute personne agissant au nom du soumissionnaire d'influencer le PNUD lors de l'examen, de l'évaluation et de la comparaison des offres ou des décisions d'adjudication du contrat peut, à la décision du PNUD, provoquer le rejet de son offre et le soumettre à l'application des procédures de sanctions des fournisseurs du PNUD en vigueur.</p>
27. Évaluation des offres	<p>27.1 Le PNUD mènera l'évaluation sur l'unique base des offres déposées.</p> <p>27.2 L'évaluation des offres est menée suivant les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Examen préliminaire, notamment de l'éligibilité b) Vérification des calculs et classement des soumissionnaires ayant réussi l'examen préliminaire du fait de leur prix. c) Évaluation de qualification (si la préqualification n'a pas été effectuée) d) Évaluation des offres techniques e) Évaluation des prix <p>L'évaluation détaillée s'axera sur les 3 à 5 offres dont les prix sont les plus bas. D'autres offres dont les prix sont plus élevés seront ajoutées pour évaluation si nécessaire.</p>
28. Examen préliminaire	<p>28.1 Le PNUD examine les offres pour déterminer si elles sont complètes selon les exigences documentaires minimales, si les documents ont bien été signés, et si les offres sont généralement correctes, entre autres indicateurs pouvant être utilisés à ce stade. Le PNUD se réserve le droit de rejeter toute offre à ce stade.</p>
29. Évaluation de l'éligibilité et de la qualification	<p>29.1 L'éligibilité et la qualification du soumissionnaire seront évaluées en comparant celles du soumissionnaire aux exigences minimales d'éligibilité et de qualification indiquées dans la section 4 (Critères d'évaluation).</p> <p>29.2 En termes généraux, les fournisseurs qui remplissent les critères suivants peuvent être considérés comme qualifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Ils ne font pas partie, selon la Résolution 1267/1989 du Conseil de sécurité de l'ONU, de la liste de terroristes et de ceux qui les financent établie par le Comité, et de la liste de fournisseurs inéligibles du PNUD ; b) Ils ont une bonne situation financière et ont accès à des ressources financières appropriées pour exécuter le contrat et assumer tous les engagements commerciaux existants ; c) Ils disposent de l'expérience similaire nécessaire, de l'expertise technique, de capacités de production le cas échéant, de certificats de qualité, de procédures



	<p>d'assurance qualité ainsi que d'autres ressources applicables à la prestation des services requis ;</p> <p>d) Ils respectent pleinement les Conditions générales du contrat du PNUD ;</p> <p>e) Ils n'ont pas d'antécédents de décisions arbitrales ou du tribunal contre le soumissionnaire ;</p> <p>f) Ils ont un historique de performance rapide et satisfaisante auprès de leurs clients.</p>
30. Évaluation des offres techniques et des prix	<p>30.1 L'équipe d'évaluation examine et évalue les offres au regard de leur conformité au tableau des exigences et des spécifications techniques et à d'autres documents fournis en appliquant la procédure indiquée dans la fiche technique et d'autres documents de l'appel d'offres. Si nécessaire et déclaré dans la fiche technique, le PNUD peut inviter les soumissionnaires techniquement conformes à faire une présentation au sujet de leurs offres techniques. Les conditions de la présentation sont fournies dans le document d'offre lorsque nécessaire.</p>
31. Devoir de précaution	<p>31.1 Le PNUD se réserve le droit de se livrer à un exercice de vérification visant à s'assurer de la validité des informations fournies par les soumissionnaires.</p> <p>Cet exercice est pleinement documenté et peut comprendre, sans toutefois s'y limiter, tout ou partie des éléments suivants :</p> <p>a) Vérifier que les informations fournies par le soumissionnaire sont exactes, correctes et authentiques ;</p> <p>b) Valider le degré de conformité aux exigences de l'appel d'offres et aux critères d'évaluation au regard de ce qui a été constaté à ce stade par l'équipe d'évaluation ;</p> <p>c) Demander des renseignements et vérifier les références auprès d'organismes gouvernementaux compétents ayant juridiction sur le soumissionnaire concerné, auprès de précédents clients, ou auprès de toute autre entité ayant pu avoir des relations d'affaires avec ledit soumissionnaire ;</p> <p>d) Demander des renseignements et vérifier les références auprès de précédents clients concernant l'exécution des contrats en cours ou complétés, notamment des inspections physiques des travaux précédents, si nécessaire ;</p> <p>e) Inspecter physiquement les bureaux du soumissionnaire, les succursales ou autres établissements d'un soumissionnaire dans lesquels il exploite son activité, avec ou sans préavis ;</p> <p>f) D'autres moyens que le PNUD pourra juger opportuns, à tout stade du processus de sélection, avant l'adjudication du contrat.</p>
32. Clarification des offres	<p>32.1 Afin de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, le PNUD peut, à sa discrétion, demander à tout soumissionnaire des éclaircissements au sujet de son offre.</p> <p>32.2 La demande d'éclaircissements du PNUD ainsi que la réponse se font par écrit, et aucune modification des prix ou du contenu de l'offre ne peut être demandée, proposée ou autorisée, sauf pour fournir des éclaircissements et confirmer la</p>

	<p>correction de toute erreur de calcul découverte par le PNUD lors de l'évaluation des offres, conformément à l'appel d'offres.</p> <p>32.3 Les éclaircissements non sollicités fournis par un soumissionnaire au titre de son offre qui ne constituent pas une réponse à une demande du PNUD ne sont pas pris en compte lors de l'examen et de l'évaluation de l'offre.</p>
33. Conformité des offres	<p>33.1 Le PNUD évalue la conformité des offres en se basant sur leur contenu. Une offre est considérée comme essentiellement conforme si elle respecte l'ensemble des termes, conditions, spécifications et autres exigences de l'appel d'offres sans dérogation, réserve ou omission importante.</p> <p>33.2 Si une offre n'est pas essentiellement conforme, elle est rejetée par le PNUD et ne peut pas être ultérieurement mise en conformité par le soumissionnaire en corrigeant les dérogations, réserves ou omissions importantes.</p>
34. Défauts de conformité, erreurs réparables et omissions	<p>34.1 À condition qu'une offre soit essentiellement conforme, le PNUD peut lever tout défaut de conformité ou toute omission de ladite offre qui ne constitue pas selon lui pas une dérogation importante.</p> <p>34.2 Le PNUD peut demander au soumissionnaire de fournir les informations ou les documents nécessaires, dans un délai raisonnable, pour rectifier les défauts de conformité ou omissions de l'offre relatifs aux exigences en matière de documentation. Une telle omission ne peut se rapporter à un quelconque aspect du prix de l'offre. L'offre peut être rejetée si le soumissionnaire ne se conforme pas à cette demande.</p> <p>34.3 En ce qui concerne les offres ayant passé l'examen préliminaire, le PNUD vérifie et corrige les erreurs de calcul comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) En cas de divergence entre le prix unitaire et le total du poste concerné, obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire prévaudra et le total du poste sera corrigé, sauf si le PNUD estime que la position de la virgule du prix unitaire est manifestement erronée, auquel cas le total du poste indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ; b) En cas d'erreur dans le calcul d'un total correspondant à l'addition ou à la soustraction de sous-totaux, les sous-totaux prévaudront et le total sera corrigé ; c) En cas de divergence entre des montants en lettres et en chiffres, le montant en lettres prévaudra, sauf s'il est lié à une erreur de calcul, auquel cas le montant en chiffres prévaudra. <p>34.4 Si le soumissionnaire n'accepte pas une correction d'erreur à laquelle le PNUD aura procédé, son offre sera rejetée.</p>
E. ADJUDICATION DU CONTRAT	
35. Droit d'accepter, de rejeter ou de déclarer non conformes tout ou partie des offres	<p>35.1 Le PNUD se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, de déclarer tout ou partie des offres non conformes, et de rejeter toutes les offres à tout moment avant l'adjudication du contrat, sans engager sa responsabilité ou être tenu d'informer le ou les soumissionnaires concernés des motifs de sa décision. En outre, le PNUD n'est pas tenu d'attribuer le contrat à l'offre de prix le plus bas.</p>



36. Critères d'adjudication	36.1 Avant l'expiration de la période de validité des offres, le PNUD attribue le contrat au soumissionnaire qualifié et éligible dont l'offre est considérée comme étant conforme aux exigences du tableau des exigences et des spécifications techniques et qui propose le prix le plus bas.
37. Analyse	37.1 Si un soumissionnaire n'est pas retenu, il peut demander à se réunir avec le PNUD pour procéder à une analyse. Telle analyse vise à évoquer les atouts et les faiblesses de l'offre du soumissionnaire pour l'aider à améliorer ses futures offres lors de perspectives d'achats du PNUD. Le contenu d'autres offres et leur comparaison à l'offre du soumissionnaire ne sont pas évoqués.
38. Droit de modification des exigences lors de l'adjudication du contrat	38.1 Lors de l'adjudication du contrat, le PNUD se réserve le droit de modifier la quantité des biens ou des services dans une limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions générales.
39. Signature du contrat	39.1 Le soumissionnaire retenu signe et date le contrat et le retourne au PNUD sous quinze (15) jours à compter de sa date de réception. S'il ne le fait pas, le PNUD a des raisons suffisantes pour annuler l'adjudication et retirer la garantie de soumission, le cas échéant, et peut dans ce cas attribuer le contrat au deuxième soumissionnaire le mieux placé ou faire un autre appel d'offres.
40. Type de contrat et conditions générales	40.1 Les types de contrat à signer et les Conditions générales du contrat applicables du PNUD, tel qu'indiqué dans la fiche technique, peuvent être consultés à l'adresse http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/procurement/overview.html
41. Garantie de bonne exécution	41.1 Une garantie de bonne exécution, si elle est exigée dans la fiche technique, est fournie au montant et dans le formulaire indiqué dans la fiche technique disponible à l'adresse https://popp.undp.org/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Solicitation_Formulaire%20de%20Garantie%20de%20Bonne%20Execution_FR.docx dans un délai de quinze (15) jours à compter de la signature du contrat par les deux parties. Si une garantie de bonne exécution est requise, le reçu de la garantie de bonne exécution par le PNUD est essentiel pour que le contrat prenne effet.
42. Garantie bancaire de restitution d'avance	42.1 Le PNUD a pour principe de ne pas verser d'avances sur les contrats, à moins que ses intérêts ne l'exigent (c'est-à-dire qu'il ne verse pas de paiement sans avoir encore reçu les produits). Si une restitution d'avance est autorisée en vertu de la fiche technique et dépasse 20 % du prix total du contrat, ou 30 000 dollars des États-Unis, selon la valeur la plus basse, le soumissionnaire présente une garantie bancaire à hauteur du montant total de la restitution d'avance dans le formulaire disponible à l'adresse https://popp.undp.org/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Solicitation_Formulaire%20de%20Garantie%20de%20Restitution%20D%E2%80%99Avance_FR.docx .
43. Indemnité forfaitaire	43.1 Le PNUD applique une indemnité forfaitaire pour les dommages ou risques causés au PNUD découlant de retards du contractant ou de la violation de ses obligations en vertu du contrat si une telle indemnité est indiquée dans la fiche technique.



44. Dispositions en matière de paiement	<p>44.1 Le paiement sera seulement effectué après l'acceptation de la part du PNUD des biens ou des services fournis. Le paiement se fait dans un délai de trente (30) jours après réception de la facture et de l'attestation d'acceptation du travail délivrée par l'autorité compétente du PNUD qui supervise directement le contractant. Le paiement s'effectuera par transfert bancaire dans la devise du contrat.</p>
45. Contestation des fournisseurs	<p>45.1 La procédure de contestation mise à la disposition des fournisseurs par le PNUD permet aux personnes ou sociétés auxquelles un contrat n'a pas été attribué dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence de faire appel. Si un soumissionnaire estime ne pas avoir bénéficié d'un traitement équitable, le lien suivant fournit des informations supplémentaires quant aux procédures de contestation mises à la disposition des fournisseurs par le PNUD :</p> <p>http://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/protest-and-sanctions.html</p>
46. Autres dispositions	<p>46.1 Dans le cas où le soumissionnaire propose un prix plus bas au gouvernement hôte (par exemple l'administration de services généraux du Gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique) pour des services similaires, le PNUD a le droit à ce même prix. Les Conditions générales du PNUD prévalent.</p> <p>46.2 Le PNUD a le droit de recevoir le même prix offert par le même contractant dans des contrats avec l'ONU ou avec les organismes des Nations Unies. Les Conditions générales du PNUD prévalent.</p> <p>46.3 L'ONU a mis en place des restrictions sur l'emploi des (anciens) membres du personnel de l'ONU impliqués dans les procédures d'achat en vertu de la circulaire ST/SGB/2006/15</p> <p>http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=ST/SGB/2006/15&referer=/english/&Lang=F.</p>

SECTION 3. FICHE TECHNIQUE

Les données suivantes pour les biens et les services à acheter complètent, supplémentent ou modifient les dispositions de l'appel d'offres dans le cas d'un conflit entre les instructions destinées aux soumissionnaires, la fiche technique et d'autres annexes ou références jointes à ladite fiche technique, et les dispositions de la fiche technique prévalent.

Numéro de fiche technique	Référence à la section 2	Données	Instructions ou exigences particulières
1	7	Langue de l'offre :	Français
2		Dépôt d'offres pour des parties ou sous-parties du tableau des exigences (offres partielles)	Non permis
3	20	Autres types d'offres	Ne sera pas considéré
4	21	Conférence préalable à l'offre	Will be Conducted
5	16	Durée de validité de l'offre	150 days
6	13	Garantie de soumission	N/A
7	41	Restitution d'avance lors de la signature du contrat	Allowed up to a maximum of 20% of contract value
8	42	Indemnité forfaitaire	Sera imposé comme suit Pourcentage du prix du contrat par jour de retard : 5% du montant du marché par semaine
9	40	Garantie de bonne exécution	20% du montant total du contrat
10	12	Devise de l'offre	Monnaie convertible en Dollars américains (US\$)
11	31	Date limite de dépôt des demandes d'éclaircissement et des questions	5 jours avant la date de dépôt, aucune demande d'éclaircissement ne sera plus considérée

12	31	Coordonnées de la personne à qui adresser les demandes d'éclaircissement et les questions	Personne référente au PNUD : Unité des Achats Contact : soumissiondesoffres.bi@undp.org
13	18, 19 et 21	Mode de diffusion des informations complémentaires à l'appel d'offres et des réponses et éclaircissements demandés	Communication directe par email et publication sur le site eTendering
14	23	Date limite de dépôt des offres	Le 26/02 /2022 Pour dépôt sur le système eTendering - tel qu'indiqué dans le système eTendering Noter que le fuseau horaire du système est UTC-05:00/UTC-04:00 (New York).
14	22	Manière autorisée de dépôt des offres	Système e-Tendering
15	22	Adresse de dépôt des offres	E-tendering https://etendering.partneragencies.org
16	22	Exigences en matière de dépôt électronique (courriel ou système eTendering)	Format : Fichiers PDF seulement Le nom des fichiers doit comporter un maximum de 60 caractères et ne doit pas contenir de lettres ou de caractères spéciaux ne faisant pas partie de l'alphabet ou clavier latin. Aucun fichier ne doit comporter de virus ou être corrompu. Taille maximum des fichiers par transmission : 5 MB Objet obligatoire du courriel : N/A
17	25	Date, heure et lieu d'ouvertures des offres	Dans le cas d'un dépôt sur le système eTendering, les soumissionnaires recevront une notification automatique une fois que leur offre aura été ouverte.
18	27, 36	Méthode d'évaluation pour l'adjudication d'un contrat	Offre techniquement conforme, éligible et qualifiée au prix le plus bas.



19		Date prévue pour l'entrée en vigueur du contrat	March 15, 2022
20		Durée maximum prévue du contrat	90 jours (trois mois)
21	35	Le PNUD attribuera le contrat à :	Deux à quatre fournisseurs ¹
22	39	Type de contrat	Contrat de fournitures et travaux http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/procurement/overview.html
23	39	Conditions générales du contrat du PNUD qui s'appliqueront	UNDP General Terms and Conditions for Works http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/procurement/overview.html
24		Autres informations relatives à l'AO	N/A
25		Aucune visite de terrain n'est prévue dans cette offre. Toutefois, les soumissionnaires peuvent visiter à leur gré les sites dont les informations sont fournies ci-dessous à la page 29, la session relative à la description du projet.	

SECTION 4 CRITERES D'EVALUATION

4.1. Critères d'examen préliminaire

Les offres seront examinées pour déterminer si elles sont complètes et déposées conformément aux exigences de l'appel d'offres selon les critères ci-dessous selon un système de réponses Oui/Non :

- Signatures appropriées
- Procuration
- Documents minimum fournis
- Validité de l'offre
- Garantie de soumission (si exigée) déposée selon les exigences de l'appel d'offres avec période de validité conforme

¹ Un soumissionnaire est appelé à soumissionner à deux lots au plus sur les quatre lots disponibles.

- Part d'investissement du participant dans le développement du projet en cas de besoin

4.2. Critères d'éligibilité et de qualification minimum

L'éligibilité et la qualification seront évaluées selon un système de réponses Réussi/Échoué.

Si l'offre est déposée en tant que coentreprise, consortium ou partenariat, chaque membre doit remplir les critères minimums sauf autrement indiqué.

Objet	Critères	Exigence en matière de dépôt des documents
ÉLIGIBILITÉ		
Statut juridique	Le fournisseur est une entité enregistrée légalement.	Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire
Éligibilité	Un fournisseur n'est pas suspendu, exclu ou autrement désigné comme inéligible par tout organisme des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale.	Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre
Conflit d'intérêts	Aucun conflit d'intérêts conformément à la clause 4 de l'appel d'offres.	Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre
Faillite	Aucune faillite déclarée, aucune implication dans une faillite ou dans des procédures de cessation de paiement, et aucun jugement ni action légale en cours contre le fournisseur qui pourrait nuire à ses opérations dans un futur proche.	Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre
Critères obligatoires	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fournir datasheet des machines et leurs caractéristiques techniques 2. Fournir le schéma d'installation des machines 3. Fournir le Schéma d'installation et photos des équipements 4. Fournir les certificats des entreprises fabricant pour les pompes et les plaques solaires <p>Dûment autorisé à agir en qualité d'agent au nom du fabricant, ou une procuration, si le soumissionnaire n'est pas le fabricant</p> <p>Nomination officielle en tant que représentant local, si le soumissionnaire dépose une offre pour le compte d'une entité située en dehors du pays</p> <p>Les brevets, si les technologies proposées dans l'offre sont brevetées par le soumissionnaire</p>	Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire



Documents administratifs exigés	1. Registre de commerce, 2. Statut de l'organisation, 3. Attestation de non-redevabilité valide, 4. Certificat d'enregistrement à la TVA	
QUALIFICATION		
Expérience	Expérience de 5 ans dans le domaine de fourniture et installation des équipements de transformation des produits agricoles pour les Plateformes multifonctionnelles	
Antécédents de contrats inexécutés²	L'inexécution d'un contrat n'a pas découlé d'une faute de la part du contractant au cours des 3 dernières années.	Formulaire D : Formulaire de qualification
Antécédents de contentieux	Aucun antécédent de décisions du tribunal ou de décisions arbitrales contre le soumissionnaire au cours des 3 dernières années.	Formulaire D : Formulaire de qualification
Situation financière	Chiffre d'affaires annuel minimal de 150 000 USD au cours des 3 dernières années (2019, 2020, 2021) (Pour la coentreprise, le consortium ou le partenariat, toutes les parties doivent respecter simultanément cette exigence).	Formulaire D : Formulaire de qualification
Évaluation technique	Les offres financières sont évaluées sur un système Réussi/Échoué en ce qui concerne le respect ou non-respect des spécifications techniques désignées dans le document d'offre.	Formulaire E : Formulaire d'offre technique
Évaluation financière	Analyse détaillée du barème de prix, sur la base des exigences listées dans la section 5, qui a été proposé par les soumissionnaires dans le formulaire F. La comparaison des prix doit être basée sur le prix proposé, qui comprend le transport, l'assurance et le coût total de propriété (y compris les pièces détachées, la consommation, l'installation, la mise en service, la formation, les conditionnements spéciaux, etc., si applicable) Comparaison avec des estimations de budget ou estimations internes.	Formulaire F : Formulaire de barème de prix

² L'inexécution, comme décidé par le PNUD, comprend tous les contrats pour lesquels (a) l'inexécution n'a pas été contestée par le contractant, notamment au moyen d'un renvoi au dispositif de règlement des différends en vertu du contrat concerné, et (b) les contrats qui ont été ainsi contestés mais n'ont pas été pleinement réglés relativement au contractant. L'inexécution n'englobe pas les contrats pour lesquels la décision de l'employeur a été rejetée par le dispositif de règlement des différends. L'inexécution doit être basée sur l'ensemble des informations sur les différends ou contentieux pleinement réglés, c'est-à-dire un différend ou un contentieux qui a été réglé conformément au dispositif de règlement des différends en vertu du contrat concerné et dans le cas où toutes les instances d'appel disponibles au soumissionnaire ont été épuisées.



Part d'investissement du participant	Participation du soumissionnaire à l'investissement dans le développement des 17 plateformes multifonctionnelles de transformation des produits agricoles au Burundi, indiquant clairement en quoi il peut participer comme investisseur dans l'action serait un atout (14% du budget serait favorablement accueilli)	Acte d'engagement dûment signé par le soumissionnaire
---	---	---

SECTION 5A : TABLEAU DES EXIGENCES ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES/DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF

5.1. Contexte et justification

Le Burundi a un taux d'accès à l'électricité inférieur à 5.5%³ (la moyenne en Afrique subsaharienne est de 26%), le nombre de ménages ayant accès à l'électricité est évalué à 7%, correspondant à 52% des ménages urbains et 2% des ménages ruraux. De plus, la consommation d'électricité du pays est inférieure à 30 kWh/habitant/an, ce qui est inférieur à la moyenne africaine estimée à 150 kWh/habitant/an.

Ces enjeux exigent la mise en place de mécanismes de partenariat publics-privés appuyés par des subventions et autres incitations financières. Par ailleurs, aux risques financiers trop élevés et difficiles à atténuer, s'ajoutent d'autres obstacles tel que l'impossibilité de recourir au crédit, l'insuffisance des cadres réglementaires et la rareté des compétences locales. Conscient de ces enjeux, le gouvernement a inscrit le développement du secteur énergétique axé sur les énergies renouvelables, dans le Plan National de Développement (PND) 2018-2027 du Burundi.

En réponse à ces défis, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) va mettre en œuvre conjointement avec de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) un projet de « Services Énergétiques Ruraux pour la Résilience de la Population au Burundi – SERR » qui est financé par l'Union Européenne.

En intégrant différentes initiatives existantes, le PNUD et la FAO proposent de renforcer la résilience des populations dans des zones précises à travers la fourniture d'électricité aux infrastructures communautaires, aux micro et petites entreprises commerciales et productives dans les villages les plus éloignés du réseau national d'électricité, à partir de l'installation de mini-réseaux, le développement d'un réseau de vente de systèmes solaires autonomes, la vente de foyers améliorés, le développement de mécanismes d'appui aux entreprises de la filière bois-énergie ainsi que le développement d'activités génératrices de revenus et de mécanismes financiers facilitant l'accès au crédit et le paiement.

5.2. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET SERR

Le but du projet est d'augmenter la résilience de la population dans 13 collines et villages du Burundi qui sont situées dans les zones les plus éloignées du réseau national d'électricité dans les Provinces de Kirundo, Cankuzo, Karusi, Makamba et Rutana. Ces villages bénéficient d'autres programmes en l'occurrence le programme de multiplication des semences à des fins de sécurité alimentaire du Pro-Act financé par l'UE et celui financé par DFID, recevront des solutions électriques

³ Selon le Plan Directeur national, TRACTEBEL, Prévision de la demande 2017 : L'analyse à l'échelle nationale a permis d'identifier les taux suivants pour 2016 : Taux d'accès : **5,5%** ; Taux de couverture : **15,7%** ; Taux de desserte : **35,2%**.



permettant la génération de revenu à partir de la transformation de la production agricole, d'artisanat et services grâce à l'installation et l'opération des plateformes multifonctionnelles alimentées par les mini-réseaux solaires.

Le projet propose aussi l'alimentation en électricité des bâtiments communautaires notamment grâce au surplus en électricité des mini-réseaux installés et offre à l'éclairage et autres services énergétiques de base pour les ménages grâce au développement d'un réseau de centres de services énergétiques mettant à la disposition des villageois des kits solaires, foyers améliorés et autres systèmes d'énergie renouvelable répondant aux besoins de la population.

Enfin, la mise en œuvre sera facilitée grâce au renforcement du cadre réglementaire pour les investissements privés dans le secteur de l'électrification rurale, la mise en place des solutions financières de micro-crédit, de solutions de paiement des services de l'électricité à travers les paiements forfaitaires (par exemple pas-as-you-go), la formation des villageois à des métiers permettant l'usage de l'électricité à des fins économiques.

Ces objectifs seront atteints à travers six (6) composantes d'intervention qui seront mis en œuvre en parallèle :

- Composante 1 : Renforcement des capacités aux institutions publiques portant sur le cadre réglementaire et de l'investissement privé dans l'électrification rurale.
- Composante 2 : Appui technique et financier à l'installation de 13 micros et mini-réseaux, avec cofinancement du secteur privé, pour la distribution d'électricité à des plateformes multifonctionnelles, établissements communautaires, et petites et moyennes entreprises.
- Composante 3 : Provision de solutions d'électricité aux ménages isolés par la vente de Kit solaires respectant les normes de qualité du secteur.
- Composante 4 : Développement d'ateliers de production de foyers améliorés et combustibles modernes et renforcement, sensibilisation des villageois, et appui aux entreprises intervenant dans la chaîne du bois-énergie.
- Composante 5 : Développement des activités génératrices de revenus grâce à l'installation de Pompes solaires, Plateformes Multifonctionnelles ainsi que le développement des filières et des métiers au profit notamment des coopératives, organisations de producteurs (OP), groupements de femmes et de jeunes.
- Composante 6 : Mise en place de mécanismes financiers permettant le partage de risque et l'accès aux produits financiers pour la population et le renforcement de l'inclusion financière et les capacités entrepreneuriales des acteurs économiques. (Composante transversale)

Chaque volet comprendra des aspects conceptuels, y compris la conception de modèles et de stratégies de mise en œuvre, des interventions de terrain et des actions de renforcement de capacités à l'échelle des institutions, des entreprises et des communautés bénéficiaires. De plus, le projet fournira l'expertise technique nécessaire pour choisir les sources d'énergie à faible émission de carbone et les technologies d'utilisation finale dans le secteur de l'énergie les plus appropriées et assurer leur bon déploiement. Plus important encore, il veillera à l'appropriation par les communautés et le développement de capacités nécessaires pour maintenir et développer les systèmes au niveau local.

5.3. PRINCIPAUX INDICATEURS DE RESULTATS DU PROJET

Résultat 1 : Les instruments politiques, réglementaires, législatifs et financiers pour les mini-réseaux isolés à base d'énergies renouvelables destinés à l'électrification rurale sont validés dans le cadre du projet ;

Résultat 2 : 11 mini-réseaux sont installés pour alimenter des plates-formes multifonctionnelles et services de base dans 11 villages ;

Résultat 3.1 : 4500 kits d'énergie photovoltaïque autonomes sont vendus et utilisés de manière durable pour alimenter des ménages des 11 villages ciblés et villages voisins ;

Résultat 3.2 : 13 centres de services énergétiques pour la distribution de kits solaires et autres systèmes d'énergie renouvelables sont mis à la disposition de la population dans les zones ciblées ;

Résultat 4 : Les foyers améliorés sont vulgarisés et adoptés par près de 20,000 ménages et la fabrication de foyers améliorés et des briquettes permet la création d'emplois durables et la sauvegarde des ressources forestières ;

Résultat 5.1 : 17 plates-formes multifonctionnelles et des pompes solaires sont vendus et utilisés de manière durable pour alimenter des utilisateurs des villages cibles et alentours ;

Résultat 5.2 : 300 groupements de producteurs, coopératives et individus producteurs (y compris des jeunes et des groupes vulnérables) sont appuyés et mis en condition d'exercer de manière durable et rentable des activités économiques génératrices de revenus ;

Résultat 6 : Mécanismes financiers définis et mis en œuvre permettant le partage des risques et l'accès aux produits financiers pour la population et le renforcement de l'inclusion financière et les capacités

5.4. ZONE D'INTERVENTIONS DU PROJET

➤ Tableau 1. Informations sur les sites.

Province	Commune	Village	Latitude	Longitude	Altitude
Kirundo	Busoni	Sigu-Mutembo	S 2° 24.69'	E 30° 21.78'	1.360 m
Karusi	Buhiga	Kamahoro	S 3° 2.11'	E 30° 12.80'	1.630 m
		Shanga	S 3° 3.00'	E 30° 11.96'	1.610 m
Cankuzo	Kigamba	Gitanga	S 3° 0,11'	E 30° 36.89'	1.640 m
		Shinge	S 2° 58.27'	E 30° 34.12'	1.670 m
		Humure	S 3° 6.68'	E 30° 35.12'	1.625 m
	Cankuzo	Minyare	S 3° 13.12'	E 30° 13.11'	1.590 m
Rutana	Giharo	Nyembuye	S 3° 57.30'	E 30° 5.26'	1.355 m
	Bukemba	Murama-rugwe	S 3° 58.24'	E 30° 3.85'	1.227 m
Makamba	Vugizo	Rubanda	S 4° 10.23'	E 29° 38.28'	980 m
		Gahandu	S 4° 8.67'	E 29° 40.44'	2.020 m

5.5. OBJECTIF GLOBAL

L'objectif global de cet appel d'offre est de sélectionner des entreprises expérimentées pour fournir et installer des équipements de transformation des produits agricoles (maïs, manioc, riz, tournesol et noix de palme) pour les 17 plateformes multifonctionnelles de la zone d'interventions du Projet – SERR.

5.6. OBJECTIFS SPECIFIQUES

Pour les objectifs spécifiques de l'appel d'offre, les entreprises sélectionnées seront chargées de (i) fournir les équipements de transformation des produits agricoles par lot dans 11 collines, (ii) assurer l'installation des équipements de transformation des produits agricoles, (iii) rendre fonctionnels les équipements installés, (iv) assurer la formation des bénéficiaires sur le



fonctionnement, l'entretien et la maintenance de ces équipements, (v) organiser l'évaluation des bénéficiaires de la formation sur le fonctionnement, l'entretien et la maintenance des équipements à l'aide des tests de niveau, (vi) faire le répertoire de ceux qui maîtrisent le fonctionnement, l'entretien et la maintenance des équipements, (vii) assurer le suivi de l'opérationnalisation et la maintenance de ces équipements durant une période garantie (une année) avant de passer la gestion de ces dernières aux structures appropriées, (iv) faire la restitution des équipements installés (plateformes multifonctionnelles) aux bénéficiaires après la réception définitive.

En effet, il faut souligner que le soumissionnaire est tenu de livrer et installer la totalité des équipements constituant le lot mais aussi de réaliser la totalité des prestations exigées. Toute offre partielle sera rejetée.

NB : Dans les textes qui suivent, les expressions suivantes sont à considérer :

- Coordinateur du Projet : PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) au Burundi
- Soumissionnaire : la personne candidate pour répondre à l'appel d'offres
- Maître d'Ouvrage : le propriétaire de 17 plateformes multifonctionnelles à installer (UNDP Burundi)
- Maître d'œuvre : le responsable de la direction technique des travaux (UNDP)
- Adjudicataire (ou Attributaire) : le Titulaire du marché
- Chef de chantier et directeur technique de l'Adjudicataire : L'Adjudicataire devra nommer un Chef de Chantier et un Directeur Technique ; le chef de chantier sera responsable de la coordination et de la surveillance de l'exécution des travaux sur chantier et le directeur technique sera l'interlocuteur avec le Maître d'Ouvrage et le Maître d'Œuvre.

5.7. REPARTITION DES LOTS

Ces équipements de transformation des produits agricoles des plateformes multifonctionnelles sont répartis en 4 lots comme c'est illustré dans le tableau ci-après.

➤ **Composition des lots**

Lots	Désignation	Nombre de Plateformes multifonctionnelles	Produits agricoles à transformer
Lot 1	Plateformes multifonctionnelles de Sigu-Mutembo	02	Maïs et Tournesol
	Plateformes multifonctionnelles de Shanga	02	Maïs et Manioc
	Plateforme multifonctionnelle de Kamahoro	01	Maïs
Lot 2	Plateforme multifonctionnelle de Humure	01	Riz
	Plateformes multifonctionnelles de Shinge	02	Maïs et Manioc
	Plateforme multifonctionnelle de Gitanga	01	Maïs
	Plateformes multifonctionnelles de Minyare	01	Manioc
Lot 3	Plateformes multifonctionnelles de Murama-Rugwe	02	Riz et Maïs
	Plateformes multifonctionnelles de Nyembuye	02	Maïs et Manioc
Lot 4	Plateformes multifonctionnelles de Rubanda	02	Noix de palme et manioc
	Plateforme multifonctionnelle de Gahandu	01	Maïs
Total		17	

➤ **Catégories des offres**

L'appel d'offre consiste à acquérir les équipements et les accessoires constituant les plateformes multifonctionnelles réparties en 4 lots, à **les transporter et les installer au niveau chaque colline indiquée. Ainsi les soumissionnaires pourront présenter une offre globale incluant l'achat, le transport et l'installation des équipements.** Il est à noter que la totalité des prestations doit être assurée. En effet, la soumission est limitée à deux lots sur quatre. De plus la soumission d'une partie des équipements d'un lot est exclue et entraînera le rejet de l'offre. De plus, la participation à l'appel d'offre est ouverte à toutes les entreprises locales expérimentées.

➤ **Quantité des équipements**

La quantité des équipements de transformation des produits agricoles par lot est mise en évidence par le tableau ci-après :

Lot	Colline	Puissance Mini-Réseau Installé (Kwp)	Nombre de plateformes multifonctionnelles par colline	Produits agricoles à transformer par colline	Equipements de transformation des produits agricoles	Quantité	P.U	P.T
Lot 1	Sigu-Mutembo	17	2	Maïs	Moulins maïs	1		
					Décortiqueuses maïs	1		
				Tournesol	Extracteur d'huile de tournesol	1		
					Clarificateur d'huile de tournesol	1		
Shanga	33	2	Maïs	Moulins maïs	1			
				Décortiqueuses maïs	1			
			Manioc	Rappeuse manioc	1			
				Presse manioc	1			
				Table de séchage	1			
			Moulin manioc	1				
Kamahoro	33	1	Maïs	Moulins maïs	1			
				Décortiqueuses maïs	1			
Lot 2	Humure	17	1	Riz	Décortiqueuse de riz	1		
					Calibreuse et trieuse de riz à tamis oscillants	1		
Shinge	33	2	Maïs	Moulins maïs	1			
				Décortiqueuses maïs	1			
			Manioc	Rappeuse manioc	1			

Lot	Colline	Puissance Mini-Réseau Installé (Kwp)	Nombre de plateformes multifonctionnelles par colline	Produits agricoles à transformer par colline	Equipements de transformation des produits agricoles	Quantité	P.U	P.T
					Presse manioc	1		
					Table de séchage	1		
					Moulin manioc	1		
	Gitanga	33	1	Maïs	Moulins maïs	1		
					Décortiqueuses maïs	1		
	Minyare	33	1	Manioc	Rappeuse manioc	1		
					Presse manioc	1		
					Table de séchage	1		
Lot 3	Murama-Rugwe	33	2	Riz	Décortiqueuse de riz	1		
					Calibreuse et trieuse de riz à tamis oscillants	1		
				Maïs	Moulin maïs	1		
					Décortiqueuse maïs	1		
	Nyembuye	33	2	Maïs	Moulin maïs	1		
					Décortiqueuse maïs	1		
				Manioc	Rappeuse manioc	1		
					Presse manioc	1		
					Table de séchage	1		
					Moulin manioc	1		
Lot 4	Rubanda	33	2	Noix de palme	Malaxeuse de noix de palme	1		
					Concasseur des noix de palmiste	1		
					Extracteur d'huile de noix de palmiste	1		
					Clarificateur d'huile de palmiste	1		
					Kits pour saponification	1		
				Manioc	Rappeuse manioc	1		
					Presse manioc	1		



Lot	Colline	Puissance Mini-Réseau Installé (Kwp)	Nombre de plateformes multifonctionnelles par colline	Produits agricoles à transformer par colline	Equipements de transformation des produits agricoles	Quantité	P.U	P.T
					Table de séchage	1		
					Moulin manioc	1		
	Gahandu	33	1	Mais	Moulins maïs	1		
					Décortiqueuses maïs	1		
Montant Hors TVA								
Assurance et Transport								
Autres couts								
Montant global du marché								

NB. A ces équipements de transformations des produits agricoles vient s'ajouter des équipements complémentaires dont les tables de chargeurs pour téléphones portables et les meuleuses à angle fixe triphasé. A cet effet, chaque plateforme multifonctionnelle aura une table de chargeurs pour téléphone et une meuleuse à angle fixe triphasé.

➤ **Tranches ferme et conditionnelle, variantes, options, allotissement**

- Nombre de lots du présent appel d'offres : 04
- « Fourniture et installation des équipements de transformation des produits agricoles des plateformes multifonctionnelles »
- Marché soumis à tranche(s) conditionnelle(s) : NON
- Variante(s) autorisée(s) : NON
- Option(s) demandées(s) : NON

5.8. RESPONSABILITES DES PRESTATAIRES

Les prestataires auront à assumer des responsabilités suivantes :

- élaborer un dossier technique d'exécution sur la base d'une visite d'évaluation préalable par colline ou plusieurs collines pour confirmer les quantités et qualités des équipements prévues ;
- soumettre un plan d'installation pour chaque plateforme multifonctionnelle en tenant compte des mini-réseaux solaires existants pour chaque colline;
- fournir les équipements avec tous les accessoires nécessaires à l'installation de chaque plateforme multifonctionnelle avec en plus les pièces critiques pour la réparation.
- assurer le transport des équipements et des accessoires et procéder à l'installation complète et à la mise en opération des plateformes multifonctionnelles pour chaque colline;
- procéder à la mise en service des plateformes multifonctionnelles installées en s'assurant qu'elles fonctionnent de manière convenable et transforment efficacement les produits agricoles respectifs ;
- fournir aux bénéficiaires une assistance technique et des informations nécessaires à l'utilisation et à la maintenance des plateformes multifonctionnelles installées.
- Fournir un manuel de formation pour les techniciens et les usagers des plateformes multifonctionnelles couvrant l'opérationnalisation et la maintenance de l'équipement.



- Assurer une formation sur l'utilisation des équipements et sa maintenance.

5.9. DOCUMENTS A FOURNIR PAR LES PRESTATAIRES

Les prestataires s'engagent à fournir un exemplaire des documents de maintenance ci-après :

- Un manuel d'utilisation pour les équipements constituant chaque plateforme multifonctionnelle
- Un manuel d'entretien et de maintenance indiquant le programme détaillé des opérations de maintenance
- Un jeu de plans détaillé de chaque plateforme multifonctionnelle
- Une liste codifiée des éléments de chaque plateforme multifonctionnelle et des pièces de rechange ;
- Un schéma de démontage et de remontage de chaque plateforme multifonctionnelle.

Ainsi, tous ces documents doivent être rédigés en langue française.

5.10. RECEPTION PROVISOIRE ET DEFINITIVE

La réception provisoire se fera après l'installation complète et à la mise en opération des plateformes multifonctionnelles sur chaque colline et après la formation des bénéficiaires sur l'utilisation et la maintenance de ces plateformes multifonctionnelles.

Quant à la réception définitive, elle se fera une année après la réception provisoire après avoir vérifié que des plateformes multifonctionnelles fonctionnent convenablement et permettent la transformation des produits agricoles respectifs. Durant cette année, le prestataire porte la responsabilité de la garantie de bon fonctionnement.

5.11. CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement du marché sera effectué après l'installation des équipements des 17 plateformes multifonctionnelles et après présentation des décomptes établis au moyen de virements au compte du prestataire. L'offre des soumissionnaires sera composée d'une offre technique et une offre financière :

➤ Une offre technique :

Les soumissionnaires incluront dans leur dossier une offre technique constituée de :

- Une lettre de soumission dûment datée et signée, avec nom, qualité et adresse complète de la société et précisant le ou les lots choisis ;
- La fiche descriptive des équipements proposés respectant les spécificités recherchées par le PNUD ;
- Un calendrier estimatif de livraison et d'installation des équipements des plateformes multifonctionnelles ;
- Tout document en cours de validité prouvant l'existence légale de la société dans le pays d'installation des équipements des plateformes multifonctionnelles (carte d'opérateur économique, registre du commerce, etc.) ;
- Une attestation de l'administration fiscale et valant quitus fiscal, datant de moins de trois (3) mois ;
- Les références professionnelles de la société à savoir l'adresse de la société; le domaine de spécialisation de la société ; la liste et les adresses des « clients, entreprises » ayant déjà passé les commandes de ce type d'équipements à la société ; les preuves des expériences acquises (avoir au moins 5 ans d'expériences dans le domaine d'acquisition et d'achat des équipements du même type que pour le ou les lots choisis et avoir réalisé au moins 2 marchés de ces types et fournir les attestations de bonne fin des travaux réalisés ; les preuves de capacités financières d'exécution des commandes avant paiement).

5.12. NATURE DES FOURNITURES, TRAVAUX ET SERVICES ASSOCIES AU PRESENT APPEL D'OFFRES



Le présent paragraphe a pour objet de définir le cadre technique de l'Appel d'Offres relatif aux prestations suivantes :

- **Fourniture et installation des équipements de transformation des produits agricoles des plateformes multifonctionnelles**

La fourniture des équipements est composée de différents types de moulins, leurs accessoires et les outils complémentaires comme les tables pour chargeurs de téléphones et les meuleuses pour les 17 plateformes multifonctionnelles.

Concernant **l'installation** des équipements, il est à noter que les plateformes multifonctionnelles sont constituées par des équipements respectivement reliés au moteur par une courroie d'entraînement. A cet effet, pour chaque plateforme multifonctionnelle, il faut que la nature et la taille de la poulie d'entraînement et celles de la courroie soient bien définies dans l'offre technique.

- **Formation**

Le soumissionnaire assurera la formation des usagers des plateformes multifonctionnelles : une formation technique sur l'installation, le fonctionnement/utilisation et la maintenance des différents équipements installés.

5.13. SPECIFICITES ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

- **Dossiers et études d'exécution**

Le soumissionnaire fournira l'ensemble du dossier d'exécution en amont du démarrage des installations. L'élaboration des dossiers d'exécution est intégralement à la charge du Contractant.

Le soumissionnaire assumera les responsabilités suivantes :

- élaborer un dossier technique d'exécution sur la base d'une visite d'évaluation préalable par colline ou plusieurs collines pour confirmer les quantités et qualités des équipements prévues ;
- soumettre un plan d'installation pour chaque plateforme multifonctionnelle en tenant compte des mini-réseaux solaires existants pour chaque colline;
- fournir les équipements avec tous les accessoires nécessaires à l'installation de chaque plateforme multifonctionnelle;
- assurer le transport des équipements et des accessoires et procéder à l'installation complète et à la mise en opération des plateformes multifonctionnelles pour chaque colline;
- procéder à la mise en service des plateformes multifonctionnelles installées en s'assurant qu'elles fonctionnent de manière convenable et transforment efficacement les produits agricoles respectifs ;
- fournir aux bénéficiaires une assistance technique et des informations nécessaires à l'utilisation et à la maintenance des plateformes multifonctionnelles installées.
- Fournir un manuel de formation pour les techniciens et les usagers des plateformes multifonctionnelles

Par ailleurs, **le soumissionnaire présentera une estimation des coûts liés à l'exploitation.**

Le dossier d'exécution sera soumis au PNUD qui formulera ses commentaires et avis, et décidera de sa complétude actant le lancement des travaux.

- **Réception et mises en service**

Une réception des équipements livrés sur site sera conduite avant l'installation en présence au minimum d'un représentant



du pouvoir adjudicateur ou de son mandataire, et du Contractant. Cette réception, organisée par le pouvoir adjudicateur, consistera en un contrôle visuel de la conformité qualitative et quantitative de la marchandise livrée au regard du marché.

Le Contractant réalisera les travaux sous la supervision du représentant du pouvoir adjudicateur ou de son mandataire, en se confortant en tous points aux exigences normatives portées par le Bureau Burundais de Normalisation et le Centre National de Transformation Agroalimentaire.

5.14. DEDOUANEMENT

Les opérations de dédouanement seront prises en charge par le contractant, avec l'assistance d'un transitaire local le cas échéant. Le contractant supportera l'ensemble des coûts afférents au transit, manutention, stockage et inspections éventuelles des fournitures.

5.15. SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES PRINCIPAUX EQUIPEMENTS

❖ PREAMBULE

Une attention particulière sera portée sur la qualité des équipements de transformation des produits agricoles proposés et l'expérience reconnue des fabricants.

❖ GENERALITES APPLICABLES A TOUS LES EQUIPEMENTS DE TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES

➤ Conditions de fonctionnement

Les équipements de transformation des produits agricoles seront installés par des experts dans des zones éloignées et isolées. Toutefois, une fois installés, ces équipements vont fonctionner dans un milieu ne disposant presque pas de personnel qualifié. Ainsi, une fiabilité de fonctionnement maximale est attendue.

➤ Etat des équipements et période de garantie

▪ Nature

Tous les équipements livrés par les prestataires en exécution dans le cadre de cet appel d'offre doivent répondre aux spécifications techniques et aux normes de rendements et de performances prescrites par le marché et doivent être à l'état neuf, de fabrication récente et n'ayant jamais été utilisés. Ils doivent également être dépourvus d'une quelconque déféctuosité due à un vice de fabrication, à un défaut mécanique ou à une mauvaise qualité des matériaux utilisés.

▪ Garantie

Les prestataires fournissent une garantie s'appliquant à toute déféctuosité ou déficience qui se révèle pendant l'utilisation normale des équipements installés dans les conditions et l'environnement prévalant lors de son exploitation et qui n'est pas imputable à une fausse manœuvre, à une faute de conduite ou à un manque de surveillance et d'entretien des équipements.

Au titre de cette garantie, les prestataires s'engagent durant la période de garantie à effectuer des réparations, sans coûts additionnels, pour des pannes liées à des équipements de mauvaises qualités ou à des défaillances techniques relatives à l'installation des équipements et remplacer à titre gratuit par un matériel identique à celui reconnu déféctueux si la cause est imputable à un défaut de fabrication.



En effet, la garantie technique liée à une mauvaise installation ou un défaut de fabrication couvre tous les frais nécessaires à la réparation et au remplacement des pièces de rechange ou du matériel défectueux. Elle englobe, en outre, les frais de main d'œuvre et de déplacement du personnel d'entretien ainsi que le frais de démontage/remontage, emballage et transport des équipements, les nécessités par leur remise en état, qu'il soit procédé à ces opérations sur le lieu d'utilisation du matériel ou que les prestataires aient obtenu qu'il soit renvoyé dans leurs locaux. Le délai de garantie des équipements installés par les prestataires est fixé à une année à partir du lendemain de la réception provisoire. Ainsi, les équipements couverts sont les décortiqueuses pour le riz, calibreuse et trieuse de riz à tamis oscillants, décortiqueuse pour maïs, moulin pour moudre le maïs, rapeuse manioc, presse manioc, table de séchage de la pulpe de manioc, moulin pour moudre le manioc, extracteur d'huile de tournesol, clarificateur d'huile de tournesol, malaxeuse de noix de palme, concasseur de noix de palmiste, extracteur d'huile de palmiste, clarificateur d'huile de palmiste, kits de production de savon (mélangeur manuel à deux roulements, table de coupe métallique, bacs de saponification, réservoirs pour préparation de soude caustique solutionnée), meuleuse d'angle fixe triphasée, table de chargeurs des téléphones portables.

Les soumissionnaires doivent également endosser la responsabilité de la garantie du fabricant pour les équipements proposés.

En somme, tous les composants doivent être garantis au moins une (01) année après la mise en service.

➤ **Documentation technique**

Afin de permettre la vérification des caractéristiques techniques, le Soumissionnaire fournira la documentation technique complète pour chacun des composants dont les caractéristiques sont détaillées dans les présentes spécifications techniques.

Cette documentation rassemblera l'ensemble des caractéristiques techniques détaillées des composants et systèmes et les conditions de mise en service des composants, des conditions de garantie et de maintenance. Chacune des exigences techniques doit pouvoir être vérifiée.

Le soumissionnaire est libre de renseigner son offre d'éléments ou descriptifs techniques additionnels s'il le juge nécessaire pour une meilleure compréhension des prestations proposées.

La documentation sera exclusivement en langue française. Les certificats de conformité CEI pourront être demandées en parallèle du dossier d'exécution.

➤ **Compatibilité entre composants / interchangeabilité**

Les Soumissionnaires doivent impérativement s'assurer de la compatibilité de fonctionnement entre les différents équipements installés.

➤ **Colisage, conditionnement et transport**

Le Contractant est responsable du transport sur le site des équipements et de leur stockage temporaire et sécurisé pendant toute la durée des travaux et ce jusqu'à la réception technique provisoire.

❖ **SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES EQUIPEMENTS**

Les spécifications techniques des équipements de transformation des produits agricoles sont mentionnées dans le tableau ci-après.

EQUIPEMENTS	SPECIFICATIONS TECHNIQUES
<p>Malaxeuse de noix de palme</p>	<p>Spécifications fonctionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permet de malaxer les noix de palmes préalablement préparées • Doit être robuste et compact : résistance aux vibrations • Entraînée par une dynamo triphasée installée sur le même châssis par l'intermédiaire d'une courroie plate <p>Performances techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité : 2 à 2,5 tonnes par heure • Taux de malaxage des noix : 100 % • Vitesse maximale de rotation : 1000 à 1200 tr/min • Puissance dynamo : (5,5 kW ou 7,5 kW) normalisée à la vitesse de rotation de 1500 tr/min • Conformés aux normes internationales <p>Spécifications techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une poulie plate d'entraînement en acier ou en fonte de 100 mm de large et de diamètre 300 mm, épaisseur 4 à 5 mm. Les roulements sont montés sur des paliers avec graisseurs ; • Une petite trémie favorise l'entrée des noix vers la chambre de malaxage • Chambre de malaxage en forme circulaire, avec une capacité de stockage de 100 kg de noix de palme. Hauteur : 80 cm; diamètre : 120cm. • Une trappe d'ouverture permet de récupérer les noix malaxées. Fermée, elle permet de maîtriser la durée du malaxage. • Adaptable sur châssis module de la Plateforme Multifonctionnelle • Support du malaxeur : acier résistant à la déformation et aux vibrations de la machine lors du fonctionnement • Hauteur maximum hors tout de la malaxeuse : 145 cm. • Alimentation triphasée de la dynamo 380 V / 50 hz • Poulie plate de la dynamo en fonte ou en acier de diamètre entre 190 et 200 mm • Mise en marche par une télématique protégée par un disjoncteur triphasé dans un coffret • Dynamo fixable sur les rails par 4 boulons • Cordon électrique Câble souple VGV 3/4mm² • Indice de Protection IP 44 • Mise à la terre du châssis • Livrée avec des clés spécifiques pour l'entretien courant, ainsi qu'une petite pompe de graissage • Livrée avec le manuel d'utilisation et d'entretien • L'offre doit comporter des photos sur deux vues avec une fiche technique descriptive et d'utilisation de l'équipement. La marque du produit devra être précisée
<p>Concasseur de noix de palme</p>	<p>Spécifications fonctionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permet de réduire les noix de palmiste déjà séparées de leurs coquilles • Machine robuste, compacte et résistante aux vibrations et chocs • Entraîné par un moteur électrique triphasé par l'intermédiaire d'une courroie plate <p>Performances techniques</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité : 300 à 500 kg/h • Taille des amandes broyées : 3 - 5 mm • Efficacité de broyage : 100% des amandes • Puissance dynamo : (5,5 kW ou 7,5 kW) normalisée à la vitesse de rotation de 1500 tr/min • Conformes aux normes internationales <p>Spécifications techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trémie d'alimentation de forme parallélépipédique de capacité au moins 50 kg d'amandes ; épaisseur tôle trémie au moins 1,5 à 2 mm • Trémie d'alimentation avec trappe de réglage de débit. • Livré avec une poulie plate d'entraînement en acier ou en fonte d'épaisseur 4 à 5 mm, de diamètre et de largeur adaptées pour obtenir les performances techniques demandées. La poulie doit être accessible pour la pose de la courroie plate ; • Les roulements sont montés sur des paliers avec graisseurs ; • Paliers à roulements à deux éléments, avec durée de vie au moins de 3000 h. • Adaptable sur châssis PTFM • Support du broyeur : acier résistant à la déformation et aux vibrations de la machine lors du fonctionnement • Hauteur maximum hors tout du broyeur : 140 cm. • Alimentation triphasée de la dynamo 380 V / 50 hz • Poulie plate de la dynamo en fonte ou en acier de diamètre entre 190 et 200 mm • Mise en marche par une télématique dans un coffret de démarrage protégée par un disjoncteur triphasé dans un coffret • Dynamo fixable sur les rails par 4 boulons • Cordon électrique Câble souple VGV 3/4mm² • Indice de Protection IP 44 • Mise à la terre du châssis • Livré avec les clés spécifiques pour l'entretien courant et manuel d'utilisation • L'offre doit comporter des photos sur deux vues avec une fiche technique descriptive et d'utilisation de l'équipement.
<p>Extracteur d'huile de palmiste</p>	<p>Performances techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vitesse maximale de rotation : 1000 tr/min • Capacité : 2000 l/jour • Puissance dynamo : (5,5 kW ou 7,5 kW) normalisée à la vitesse de rotation de 750 tr/min • Dimensions de l'extracteur 120*60*60cm • Longueur de la tige 150cm • Conformes aux normes internationales • Livré avec les clés spécifiques pour l'entretien courant et manuel d'utilisation • L'offre doit comporter des photos sur deux vues avec une fiche technique, descriptive, et d'utilisation de l'équipement. Les dimensions et types des roulements utilisés doivent

	être précisés. La marque du produit devra être précisée.
Moulin pour moudre le maïs	<p>Spécifications fonctionnelles Moulin à meules métalliques de type N°1 pour la mouture de céréales et à mouture réglable de céréales. Elle est entraînée par un dynamo triphasée installée sur le même châssis par l'intermédiaire d'une courroie plate.</p> <p>Performances techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vitesse maximale de rotation : 1000 tr/min • Capacité : 280 kg/h • Puissance dynamo : (5,5 kW ou 7,5 kW) normalisée à la vitesse de rotation de 1500 tr/min • Conformes aux normes internationales <p>Spécifications techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modèle : 1 A • Système de réglage de la finesse de la mouture • Meules en acier, d'épaisseur homogène d'au moins 10 mm ; corps non déformés • Diamètre des meules : 255 mm ± 5 • Coquilles de la chambre de broyage en fonte grise, composée en deux parties. Vis de serrage avec rondelle, correspondant aux diamètres des trous des coquilles formant la chambre de broyage • Joints anti-fuites des farines entre les coquilles • Entraînement du rotor par poulie plate en fonte ou en acier. Largeur portée courroie : 100 mm, épaisseur portée courroie : 4 à 5 mm, Diamètre poulie d'entraînement : 250 à 300 mm • Paliers à roulements à deux éléments, avec durée de vie au moins de 3000 h • Volume trémie : entre 90 et 95 dm³ ; épaisseur tôle trémie : 1,5 à 2 mm • Supports du corps du moulin : acier résistant à la déformation et aux vibrations de la machine lors du fonctionnement (croisillons sur les 4 côtés). Epaisseur des croisillons : 3 à 4 mm • Hauteur maximum hors tout du moulin : 140 cm • Adaptable sur châssis module de la Plateforme Multifonctionnelle • Alimentation triphasée de la dynamo 380 V / 50 hz • Poulie plate de la dynamo en fonte ou en acier de diamètre entre 190 et 200 mm • Mise en marche par une télématique dans un coffret de démarrage protégée par un disjoncteur triphasé dans un coffret • Dynamo fixable sur les rails par 4 boulons • Cordon électrique Câble souple VGV 3/4mm² • Indice de Protection IP 44 • Mise à la terre du châssis • Installation d'un siège sur mesure selon les caractéristiques de l'équipement pour mettre à l'aise l'opérateur dans l'exploitation de l'équipement.



	<ul style="list-style-type: none"> • Fourni avec deux paires de meules de rechange et les clés spécifiques d'entretien • Livré avec le manuel d'utilisation et d'entretien (moulin et dynamo) • L'offre doit comporter des photos sur deux vues avec une fiche technique descriptive et d'utilisation de l'équipement. La marque du produit devra être précisée.
<p>Décortiqueuse du maïs</p>	<p>Spécificités fonctionnelles Décortiqueuse et polisseur capable de transformer le maïs sèche pour la consommation humaine.</p> <p>Spécificités techniques La machine doit être :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Optimisée pour l'efficacité, la durabilité et la sécurité. • Équipée d'un contrôleur programmable qui assure un fonctionnement sûr et efficace. • Équipée de systèmes de contrôle ou dispositif de maintien en marche (marche/arrêt) pour assurer un fonctionnement sûr ainsi que la protection des batteries. • Être capable de travailler efficacement à l'énergie solaire. • Offert avec des moteurs sans balais (brushless) à courant continu ou alternatif. • Dimensions contenues : max 1 m3. • Poids contenu : 80 kg maximum. • Capacité journalière de décortiquer et polir 500 kg de maïs en remouvant le son et la balle à partir du maïs dont la teneur en eau est de 11 %. • Zéro frais de carburant. • Faible maintenance. • Longue durée de vie des machines avec deux ans de garantie technique. • Équipé d'un tuyau d'évacuation des balles. • Facile à utiliser.
<p>Décortiqueuse de riz</p>	<p>Spécificités fonctionnelles Décortiqueuse à céréales (mil, maïs, sorgho, riz) avec polisseur. La décortiqueuse et polisseur incorporés en une machine, avec séparation des grains et du son. Le rotor de la décortiqueuse et celui du polisseur sont entraînés séparément par poulie /courroie plate à partir d'un moteur électrique triphasé.</p> <p>Performances techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité : 400 à 500 kg/h • Vitesse maximale de rotation : 1200 tr/min • Conformes aux normes internationales • Puissance dynamo : (5,5 kW ou 7,5 kW) normalisée à la vitesse de rotation de 1500 tr/min • Conformes aux normes internationales <p>Spécificités techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modèle SB30

	<ul style="list-style-type: none"> • Tambour de décortilage type Engelberg ou équivalent • Taille de la cage de décortilage 12"x 5" • Entraînement du rotor décortilage par poulie plate en acier ou en fonte. Diamètre poulie : 250 à 300 mm, Largeur portée courroie : 100 mm, épaisseur portée courroie : 4 à 5 mm ; • Couteau (lame) en acier traité pour la cage de décortilage • Etanchéité aux grains de la cage de décortilage assuré : Eviter la fuite des grains de la cage de décortilage lors du fonctionnement • Paliers à roulements en deux éléments : durée de vie au moins 5000 heures • Poulie plate pour entraînement polisseur de diamètre 300 mm ± 5 • Diamètre tambour blanchisseur : 150 mm ± 5 • Tamis adapté pour la séparation des grains et du son • Système de collecte du grain décortiqué à la sortie machine réglable • Adaptable sur châssis module de PTFM • Supports de la décortiqueuse résistant à la déformation et aux vibrations de la machine lors du fonctionnement • Epaisseur de la trémie : 1,5 à 2 mm (changer la trémie d'origine qui est très fragile) • Fournie avec deux (02) tamis de rechange et les clés spécifiques ; • Alimentation triphasée de la dynamo 380 V / 50 hz • Poulie plate de la dynamo en fonte ou en acier de diamètre entre 190 et 200 mm • Mise en marche par une télématique dans un coffret de démarrage protégée par un disjoncteur triphasé dans un coffret • Dynamo fixable sur les rails par 4 boulons • Cordon électrique Câble souple VGV 3/4mm² • Indice de Protection IP 44 • Mise à la terre du châssis • Installation d'un siège sur mesure selon les caractéristiques de l'équipement pour mettre à l'aise l'opérateur dans l'exploitation de l'équipement. • Livrée avec le manuel d'utilisation et d'entretien • L'offre doit comporter des photos sur deux vues avec une fiche technique descriptive et d'utilisation de l'équipement. La marque du produit devra être précisée.
Calibreuse et trieuse de riz à tamis oscillants	<p>Spécificités fonctionnelles Elle sert à trier mécaniquement le riz blanc afin d'isoler les grains entiers, les grains cassés et la semoule. Elle permet également d'éliminer les restes de sable et les débris fins qui pourraient subsister dans le produit.</p> <p>Spécificités techniques La calibreuse est munie de 3 tamis qui sont animés d'un mouvement de rotation ou de va et vient.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le premier tamis de calibre 3,7 mm, retient le riz long grain et laisse passer le reste. • Le second tamis, de calibre 2,8 mm, retient le riz cassé commercialisé sous l'appellation « brisures ».



	<ul style="list-style-type: none"> Le troisième tamis, de calibre 2,2, retient la petite semoule de riz et laisse passer les poussières, le sable et les petits débris. Les charançons, s'il y en a, passent également à travers ce tamis et sont éliminés. <p>L'utilisation de tamis adaptés à la dimension du grain permet d'obtenir une gamme de produits homogènes et de qualité régulière.</p>
<p>Rappeuse manioc</p>	<p>Spécificités fonctionnelles Elle permet de râper des tubercules de manioc en particules fines. Elle est entraînée par un moteur électrique triphasé par l'intermédiaire d'une courroie plate.</p> <p>Performances techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> Capacité : 600 kg/heure Conformes aux normes internationales Puissance dynamo : (5,5 kW ou 7,5 kW) normalisée à la vitesse de rotation de 1500 tr/min Conformes aux normes internationales <p>Spécificités techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> Tambour en acier alimentaire (aluminium ou acier inoxydable), avec une tôle de râpage en inox ou aluminium d'au moins 10/10 de mm, ou des lames de scie. Trémie de réception tubercule et goulotte de sortie des produits râpés en tôle épaisse alimentaire (aluminium ou inox de 5 mm) ; Uniformité de la taille des particules râpées ; Un dispositif de poussoir des tubercules qui permet une application uniforme de la pression dans la trémie. Ce poussoir doit être muni d'un levier poussoir en fer rond de 4 à 5 mm La surface de contact avec les tubercules doit être en métal alimentaire ou en bois blanc ; Un châssis en mécano-soudé, adaptable sur châssis plateforme multifonctionnelle ; Livré avec une poulie plate d'entraînement de 10 cm de large et de diamètre 300 mm, épaisseur : 4 à 5 mm La poulie doit être accessible pour la pose de la courroie plate ; Châssis adaptable aux plateformes multifonctionnelles (acier résistant à la déformation et aux vibrations de la machine lors du fonctionnement). Alimentation triphasée de la dynamo 380 V / 50 hz Poulie plate de la dynamo en fonte ou en acier de diamètre entre 190 et 200 mm Mise en marche par une télématique dans un coffret de démarrage protégée par un disjoncteur triphasé dans un coffret Dynamo fixable sur les rails par 4 boulons Cordon électrique Câble souple VGV 3/4mm² Indice de Protection IP 44 Mise à la terre du châssis Livré avec clés spécifiques d'entretien courant et manuel d'utilisation L'offre doit comporter des photos sur deux vues avec une fiche technique descriptive et d'utilisation de l'équipement. La marque du produit devra être précisée.
<p>Presse manioc à double vis</p>	<p>Spécifications fonctionnelles Elle sert à presser la pulpe de manioc pour la fabrication de la farine du manioc</p> <p>Performances techniques</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité : 150 kg/h • Dimension : 1,40 m / 0,60 m • Version manuelle <p>Spécificités techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux faces presseuses en INOX 15/10 • Dispositif pour recueillir l'eau de la presse • L'offre doit comporter des photos sur deux vues avec une fiche descriptive et d'utilisation de l'équipement. • La marque du produit devra être précisée.
<p>Table de séchage de la pulpe de manioc</p>	<p>Spécificités fonctionnelles Elle sert à sécher la pulpe du manioc pressée qui passera ensuite au moulin à céréales pour l'obtention de la farine du manioc</p> <p>Spécificités techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Longueur : 2,10 m • Largeur : 1,10 m • Hauteur : 1,20 m • Tôle galvanisée (la partie en contact avec le produit en INOX) • Tube carré de 35 mm
<p>Extracteur d'huile de tournesol</p>	<p>Performances techniques</p> <p>Performances techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vitesse maximale de rotation : 1000 tr/min • Capacité : 2000 l/jour • Puissance dynamo : (5,5 kW ou 7,5 kW) normalisée à la vitesse de rotation de 750 tr/min • Dimensions de l'extracteur 180*60*60cm • Longueur de la tige 150cm • Conformes aux normes internationales • Livré avec les clés spécifiques pour l'entretien courant et manuel d'utilisation • L'offre doit comporter des photos sur deux vues avec une fiche technique, descriptive, et d'utilisation de l'équipement. Les dimensions et types des roulements utilisés doivent être précisés. La marque du produit devra être précisée.
<p>Meuleuse d'angle fixe triphasée</p>	<p>Spécifications fonctionnelles Meuleuse d'angle fixe, à entraînement électrique fixe l'aiguisage des meules métalliques. Alimentée par l'énergie électrique triphasée issue de l'onduleur.</p> <p>Performances techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Puissance : (2,2 kW ou 5 kW) normalisée • Vitesse : 1 500 tr/min <p>Spécificités techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dynamo fixable sur socle par 4 boulons

	<ul style="list-style-type: none"> • Socle métallique à quatre pieds à sceller dans du béton pour la fixation du dynamo • Support à trois pieds réglable au milieu • Mise en marche par disjoncteur triphasé muni d'un coffret • Ecrou de blocage de l'axe de disque (installation / retrait) • Clé de serrage • Flasques pour le blocage du disque plat • Axe rallonge support pour flasques • Carter de protection • Cordon électrique Câble souple VGV 3/4mm² 10 m • Alimentation triphasée 380V • Diamètre disque maxi 230 mm • Indice de Protection IP 55 • Pierre de polissage de disque • Hauteur hors tout de la meuleuse (dynamo et support compris) : 55 - 60 cm • Installation d'un siège sur mesure selon les caractéristiques de l'équipement pour mettre à l'aise l'opérateur dans l'exploitation de l'équipement. • Fournie avec deux disques « Cotonou » • Livré avec le manuel d'utilisation et d'entretien • L'offre doit comporter des photos sur deux vues avec une fiche technique descriptive et d'utilisation de l'équipement. La marque de l'équipement devra être précisée. La marque et la certification du produit devront être précisées.
<p>Table de chargeur téléphones</p>	<p>Spécificités fonctionnelles Table sécurisée contenant des prises électriques destinée à la charge des téléphones portables. Charge maximum de 48 téléphones portables simultanément.</p> <p>Spécificités techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Table rectangulaire en bois blanc sur 4 pieds avec un tiroir muni d'une poignée et d'une serrure • Traverses entre les pieds latéraux • Dimensions de la table : Longueur : 1m 20 - Largeur : 75 cm - Hauteur hors tout : 1m • Dimensions tiroir : Longueur : 40 cm - hauteur : 25 cm - profondeur : 40 cm • 48 prises 2P simples apparents en dérivation, réparties en 8 rangées de 6 prises - Hauteur sol-niveau prises : 80 cm • Espacement inter prises suivant la largeur : 6,5 cm ; Espacement inter prises suivant la longueur : 8, 5 cm • Table alimentée électriquement par branchement sur une prise électrique 220 V à l'aide d'un câble souple 2x 2,5 mm² d'une longueur de 3m • Un (01) disjoncteur bipolaire 16A placé sur une des faces latérales de la table, pour la mise sous tension de la table • Un (01) voltmètre et voyant témoin lumineux de mise sous tension de la table. • Quatre (04) interrupteurs simples apparents placées sur une des faces latérales de la table, pour la fermeture et l'ouverture des circuits d'alimentation des prises électriques de la table avec un ratio de un(01) interrupteur pour 2 rangées de prises.

	<ul style="list-style-type: none"> • Le disjoncteur bipolaire principal, le voltmètre avec son voyant et les 04 interrupteurs de commande sont situés sur la même face latérale, à l'avant de la table. • Sécurisation des prises par une cage grillagée sur les 4 côtés d'une hauteur de 20cm (cadre en bois) avec un couvercle également grillagée muni d'une targette. • Accessibilité des prises par ouverture du couvercle grillagé (système à charnières) • Accessibilité des câblages par dévissage du panneau de protection pour intervention ultérieure. • Peinture à huile grise de la table • L'offre doit comporter des photos sur deux vues avec une fiche descriptive et d'utilisation de l'équipement. La marque du produit devra être précisée.
<p style="text-align: center;">Lampadaire électrique</p>	<p>Spécificités fonctionnelles Il s'agit d'installer un lampadaire électrique alimenté par l'énergie issue de l'onduleur à un emplacement public non loin de la PTFM qui sera indiqué dans chaque communauté.</p> <p>Spécificités techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mât conventionnel galva de 9 m • 1 LED Bridgelux • Durée de vie : 50 000 H • Protection : IP65

NB : Le soumissionnaire ayant l'huile de palmiste ou huile de tournesol doit fournir également un clarificateur d'huile respectivement pour les deux produits.

❖ INSTALLATION MECANIQUE

Il s'agit ici de procéder à la fourniture des accessoires mécaniques et à l'installation mécanique complète des équipements prévus entre autres :

- Installation des châssis rails (pose et fixation)

Les modules et leurs dynamos, reposent sur des châssis-rails qui sont des ensembles mécano-soudés. Ces châssis-rails sont fabriqués à partir des profilés standards (fer UPN, cornière, fer plat, etc...). Les modèles concernés sont ceux qui équipent les plateformes multifonctionnelles. Après assemblage ces différents éléments seront recouverts de peinture anti-rouille.

- Installation de l'ensemble des équipements (pose et fixation),
- Installation des courroies de transmission,
- Réglage, graissage des éléments mécaniques,
- Installation des sièges d'opérateur pour l'exploitation des équipements,
- Installation des barrières de protection détachables au besoin pour chaque châssis-rail contre l'accès au passage entre la courroie de transmission et le mur,
- Formation des exploitants à l'utilisation des équipements.



❖ FORMATION ET APPUI A LA MISE EN SERVICE

➤ Formation sur le fonctionnement general des équipements

Les soumissionnaires proposeront dans leurs offres les prestations de formation sur le fonctionnement général des équipements. L'ensemble des frais (vidéo projecteur, édition des supports, transport des représentants des exploitants, collation, etc...) sera à la charge du contractant.

L'objectif de la formation est d'assurer une parfaite prise en main des équipements installés par les exploitants.

SECTION 5B : AUTRES EXIGENCES CONNEXES

Outre le tableau des exigences précédent, les soumissionnaires doivent tenir compte des exigences et conditions supplémentaires suivantes, et des services connexes nécessaires pour satisfaire les exigences : *[cochez la condition applicable au présent AO, supprimez l'entière rangée si elle ne s'applique pas aux biens fournis]*

Termes de livraison [INCOTERMS 2021] <i>(veuillez lier ceci au barème de prix)</i>	N/A
Adresse exacte de livraison ou du lieu d'installation	<i>Au site suivant le lot (voir le point 1.2 du présent AO)</i>
Mode de transport privilégié	N/A
Transitaire privilégié par le PNUD, le cas échéant ⁴	N/A
Distribution des documents de transport <i>(si utilisation de transitaire)</i>	N/A
Si nécessaire, le dédouanement sera effectué par :	N/A
Inspection à l'usine ou avant expédition	N/A
Inspection à la livraison	N/A
Exigences en matière d'installation	N/A
Exigences en matière de tests	N/A
Contenu de la formation à l'exploitation et la maintenance	N/A
Mise en service	N/A
Période de garantie	N/A
Service d'assistance local	N/A
Exigences en matière d'appui technique	N/A

⁴Selon les [INCOTERMS](#) indiqués dans l'AO. L'utilisation d'un transitaire privilégié par le PNUD peut être envisagée afin de s'assurer de la bonne connaissance par le transitaire des procédures et des exigences en matière de documentation qui sont applicables au PNUD lors du dédouanement auprès des autorités douanières du pays de destination.



Exigences en matière de services après-vente	<input type="checkbox"/> Garantie des pièces et de la main-d'œuvre pour une durée minimum de _____ <input type="checkbox"/> Appui technique <input type="checkbox"/> Offre de l'unité de services pour faciliter l'entretien ou la réparation <input type="checkbox"/> Autres [veuillez préciser]
Conditions de paiement (avance maximale de 20 % du prix total, conformément à la politique du PNUD)	Sélectionner un objet.
Conditions de versement du paiement	<input type="checkbox"/> Inspection avant expédition <input type="checkbox"/> Inspection à l'arrivée à destination <input type="checkbox"/> Installation <input type="checkbox"/> Tests <input type="checkbox"/> Formation sur l'exploitation et la maintenance <input type="checkbox"/> Autres [veuillez préciser] <input type="checkbox"/> Acceptation écrite des biens basée sur le plein respect des exigences de l'appel d'offres
Toute la documentation, notamment les catalogues, les instructions, les manuels d'exploitation, les modules de formation sont dans cette langue	Sélectionner un objet.

SECTION 6 : FORMULAIRES DE SOUMISSION A RENDRE/LISTE DE VERIFICATION

Le présent formulaire sert de liste de vérification pour la préparation de votre offre. Veuillez remplir les formulaires de soumission à renvoyer conformément aux instructions se trouvant dans les formulaires et les renvoyer dans le cadre du dépôt de votre offre. Aucun changement apporté au format des formulaires n'est permis est aucun remplacement n'est accepté.

Avant le dépôt de votre offre, veuillez-vous assurer qu'elle respecte les instructions en matière de dépôt des offres de la fiche technique 22.

Offre technique :

Avez-vous dûment rempli tous les formulaires de soumission à renvoyer ?	
▪ Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre	<input type="checkbox"/>
▪ Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire	<input type="checkbox"/>
▪ Formulaire C : Formulaire d'information sur les coentreprises/consortiums/partenariats	<input type="checkbox"/>
▪ Formulaire D : Formulaire de qualification	<input type="checkbox"/>
▪ Formulaire E : Format de l'offre technique/Détail quantitatif estimatif	<input type="checkbox"/>
▪ Formulaire G : Critères Environnementaux et Genre	<input type="checkbox"/>
▪	<input type="checkbox"/>



Avez-vous fourni les documents requis pour établir votre plein respect des critères d'évaluation dans la section 4 ?

Barème de prix :

▪ Formulaire F : Formulaire de barème de prix


Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

La société soussignée propose de fournir les biens et services connexes requis pour [Insérer nom des biens et services] conformément à votre appel d'offres n° [Insérer numéro de référence de l'AO] et à notre offre. Nous déposons par les présentes notre offre qui inclut l'offre technique et le barème de prix.

Notre barème de prix, ci-joint, représente une somme de [Insérer montant en lettres et en chiffres et indiquer la devise].

Nous déclarons par la présente que notre société, ses prestataires de service agréés ou ses filiales et ses employés, notamment les membres de toute coentreprise, tout consortium ou tout partenariat ou les sous-traitants ou fournisseurs de toute partie du contrat :

- a) Ne font pas l'objet d'interdictions d'achat provenant de l'ONU, notamment, sans s'y limiter, d'interdictions découlant de la Liste récapitulative relative aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité de l'ONU ;
- b) N'ont pas été suspendus, exclus ou autrement désignés comme inéligibles par tout organisme des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale ;
- c) Ne sont sujets à aucun conflit d'intérêts conformément à la clause 4 des instructions à destination des soumissionnaires ;
- d) N'emploient pas ou ne prévoient pas d'employer une personne étant ou ayant été membre du personnel de l'ONU au cours de la dernière année si elle a ou a eu des relations d'affaires avec notre société en sa qualité de membre du personnel de l'ONU au cours des trois dernières années de service avec l'ONU (conformément aux restrictions applicables après la cessation de service de l'ONU, publiées dans le document ST/SGB/2006/15) ;
- e) N'ont déclaré aucune faillite, n'ont été impliqués dans aucune faillite ou dans des procédures de cessation de paiement, et n'ont fait l'objet d'aucun jugement ni action légale en cours qui pourrait nuire à leurs opérations dans un futur proche ;
- f) Entreprennent de ne s'engager dans aucune pratique illicite, y compris, sans s'y limiter, dans la corruption, la fraude, la coercition, la collusion, l'obstruction et toute autre pratique non éthique, avec l'ONU ou toute autre partie, et de mener leurs activités d'une manière qui empêche tout risque financier, opérationnel, pour sa réputation, ou tout autre risque indu pour l'ONU, et nous servons les principes du Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies et adhérons aux principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Nous déclarons que toutes les informations et déclarations indiquées dans la présente offre sont exactes et nous reconnaissons que toute mauvaise interprétation ou représentation y figurant pourra conduire à notre disqualification ou à des sanctions de la part du PNUD.

Nous proposons de fournir les biens et services connexes conformément aux documents de l'offre, notamment les conditions générales du contrat du PNUD, et au tableau des exigences et des spécifications techniques.

Notre offre est valide et nous oblige pour la période indiquée dans la fiche technique.

Nous comprenons et reconnaissons que vous n'êtes pas tenus d'accepter toute offre reçue.

J'atteste que je suis dûment autorisé par [Insérer nom du soumissionnaire] à signer la présente offre et y être lié si le PNUD l'accepte.



Nom : _____

Fonction : _____

Date : _____

Signature : _____

[Apposer sceau avec sceau officiel du soumissionnaire]



Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire

Dénomination légale du soumissionnaire	[Compléter]
Adresse légale	[Compléter]
Année d'enregistrement :	[Compléter]
Coordonnées du représentant autorisé du soumissionnaire	Nom et fonction : [Compléter] Numéros de téléphone : [Compléter] Courriel : [Compléter]
Êtes-vous un fournisseur enregistré auprès du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, [Insérer numéro de fournisseur du Portail]
Êtes-vous un fournisseur du PNUD ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, [Insérer numéro de fournisseur du PNUD]
Pays d'activité	[Compléter]
Nombre d'employés à plein temps	[Compléter]
Attestation d'assurance qualité (par exemple ISO 9000 ou équivalent) (Si oui, fournir une copie du certificat pertinent) :	[Compléter]
Votre société dispose-t-elle d'une accréditation telle que ISO 14001 ou ISO 14064 ou équivalent en lien avec l'environnement ? (Si oui, fournir une copie du certificat valide) :	[Compléter]
Votre société dispose-t-elle d'une déclaration écrite de sa politique environnementale ? (Si oui, fournir une copie)	[Compléter]
Votre organisation montre-t-elle un engagement important à la durabilité par d'autres moyens, par exemple des documents sur les politiques internes de la société sur l'autonomisation des femmes, les énergies renouvelables ou une appartenance à des institutions commerciales qui encouragent ces questions ?	[Compléter]



Votre société est-elle membre du Pacte mondial des Nations Unies ?	[Compléter]
Personnes référentes que le PNUD peut contacter pour toute demande d'éclaircissement lors de l'évaluation de l'offre	Nom et fonction : [Compléter] Numéros de téléphone : [Compléter] Courriel : [Compléter]
Veillez joindre les documents suivants :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Profil d'entreprise ne devant <u>pas</u> dépasser 15 pages, ainsi que des brochures et catalogues de produits imprimés se rapportant aux biens et services achetés ▪ Attestation d'incorporation ou d'enregistrement de la société ▪ Attestation d'immatriculation ou de paiement délivrée par l'administration fiscale attestant que le soumissionnaire est à jour de ses obligations fiscales, ou une attestation d'exonération fiscale, si le soumissionnaire jouit d'un tel privilège ▪ Documents d'enregistrement de la raison sociale, le cas échéant ▪ Certificat de qualité (par exemple ISO, etc.) ou autres certificats, accréditations, prix, distinctions similaires reçus par le soumissionnaire, le cas échéant ▪ Certificats, accréditations, mentions ou étiquettes de conformité environnementale et autres preuves des pratiques du soumissionnaire qui contribuent à la durabilité environnementale et à la réduction des effets néfastes sur l'environnement (par exemple l'utilisation de substances non toxiques, de matières premières recyclées, de matériel à faible consommation d'énergie, à émission de carbone réduite, etc.), soit dans le cadre de ses pratiques commerciales, soit dans les biens qu'il fabrique ▪ Brevets, si les technologies proposées dans l'offre sont brevetées par le soumissionnaire ▪ Attestation ou autorisation indiquant que le soumissionnaire est le représentant du fabricant, ou une procuration ▪ Licences d'exportation le cas échéant ▪ Autorisation du gouvernement local de s'implanter et d'exploiter son activité sur le lieu d'affectation, le cas échéant ▪ Lettre officielle de nomination en qualité de représentant local, si le soumissionnaire dépose une offre pour le compte d'une entité située en dehors du pays



Formulaire C : Formulaire d'information sur les coentreprises/consortiums/partenariats

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

À remplir et renvoyer avec votre offre, si celle-ci est déposée en tant que coentreprise, consortium ou partenariat.

Non	Nom du partenaire et coordonnées (adresse, numéros de téléphone, numéros de fax, courriel)	Part proposée de responsabilités (en %) et type de biens ou de services à fournir
1	[Compléter]	[Compléter]
2	[Compléter]	[Compléter]
3	[Compléter]	[Compléter]

Nom du partenaire principal (disposant de l'autorité pour obliger la coentreprise, le consortium, le partenariat lors du processus d'appel d'offres, et dans le cas où un contrat est attribué, lors de l'exécution du contrat)	[Compléter]
---	-------------

Nous vous joignons une copie du document susréféréncé signé par chaque partenaire, qui détaille la structure juridique possible et la confirmation de l'obligation conjointe et solidaire des membres de ladite coentreprise :

Lettre d'intention de former une coentreprise **OU** accord de coentreprise, de consortium ou de partenariat

Nous confirmons par la présente que si le contrat est attribué, toutes les parties à la coentreprise, au consortium ou au partenariat seront conjointement et solidairement responsables vis-à-vis du PNUD pour le respect des dispositions du contrat.

Nom du partenaire : _____

Nom du partenaire : _____

Signature : _____

Signature : _____

Date : _____

Date : _____

Nom du partenaire : _____

Nom du partenaire : _____

Signature : _____

Signature : _____

Date : _____

Date : _____


Formulaire D : Formulaire d'éligibilité et de qualification

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

En cas de coentreprise, consortium ou partenariat, à remplir par chaque partenaire.

Antécédents de contrats inexécutés

<input type="checkbox"/> Aucune inexécution de contrat survenue au cours des 3 dernières années			
<input type="checkbox"/> Contrats inexécutés au cours des 3 dernières années			
Année	Partie inexécutée du contrat	Numéro de contrat	Montant total du contrat (valeur actuelle en dollars É.-U.)
		Nom du client : Adresse du client : Raison(s) de l'inexécution :	

Antécédents de contentieux (notamment contentieux en cours)

<input type="checkbox"/> Aucun contentieux au cours des 3 dernières années			
<input type="checkbox"/> Antécédents de contentieux comme indiqué ci-dessous			
Année du différend	Montant du différend (en dollars É.-U.)	Numéro de contrat	Montant total du contrat (valeur actuelle en dollars É.-U.)
		Nom du client : Adresse du client : Sujet du différend : Partie à l'origine du différend : Statut du différend : Partie gagnante si réglé :	

Expériences antérieures

Veuillez lister uniquement les missions similaires antérieures complétées avec succès au cours des 3 dernières années.

Veuillez lister uniquement les missions pour lesquelles le soumissionnaire a traité ou sous-traité légalement pour le client en tant qu'entreprise, ou faisait partie des partenaires du consortium ou de la coentreprise. Les missions complétées par les experts individuels du soumissionnaire qui travaillent à titre personnel ou par l'intermédiaire d'autres sociétés ne peuvent pas être considérées comme faisant partie des expériences pertinentes du soumissionnaire ou de celles des partenaires ou sous-consultants du soumissionnaire, mais peut être déclarée par les experts dans leur CV. Le soumissionnaire doit être préparé à fournir des éléments concernant l'expérience déclarée en présentant des copies des documents et références appropriés à la demande du PNUD.

Nom du projet et	Coordonnées du	Valeur du	Période	Types d'activités
------------------	----------------	-----------	---------	-------------------



pays d'affectation	client et de la personne référente	contrat	d'activité et statut	entreprises

Les soumissionnaires peuvent également joindre leur propre fiche de projet accompagnée de plus de détails au regard des missions ci-dessus.

Ci-joint, les déclarations de performance satisfaisante de la part des trois (3) premiers clients, ou plus.

Situation financière

Chiffre d'affaires des 3 dernières années	Année	Dollars É.-U.
	Année	Dollars É.-U.
	Année	Dollars É.-U.
Dernière cote de crédit (le cas échéant), indiquer la source		

Informations financières (dans un équivalent des dollars É.-U.)	Informations collectées au cours des 3 dernières années		
	Année 1	Année 2	Année 3
	<i>Informations provenant du bilan</i>		
Actifs totaux			
Obligations totales			
Actifs actuels			
Obligations actuelles			
	<i>Informations provenant de la déclaration de revenus</i>		
Recettes totales et brutes			
Profits avant impôts			
Profit net			
Ratio actuel			

Ci-joint, les copies des états financiers vérifiés (bilans, notamment toutes les notes connexes et déclarations de revenus) pour les années requises ci-dessus, conformes aux conditions suivantes :

- Doivent représenter la situation financière du soumissionnaire ou de la partie à la coentreprise et non de sociétés sœurs ou de la société mère ;
- Les états financiers collectés doivent être vérifiés par un comptable public certifié
- Les états financiers collectés doivent correspondre aux périodes comptables déjà complétées et vérifiées. Aucune déclaration se rapportant à des périodes partielles ne sera acceptée.



Formulaire E : Format de l'offre technique

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

L'offre du soumissionnaire doit être organisée de manière à suivre le format de l'offre technique. S'il est exigé ou demandé de la part du soumissionnaire que ce dernier adopte une approche précise, celui-ci ne doit pas seulement déclarer son acceptation, mais également décrire la manière dont il compte respecter les exigences. Si une réponse descriptive est exigée et que le soumissionnaire ne la fournit pas, son offre sera déclarée non conforme.

SECTION 1 : Qualification, capacités et expérience du soumissionnaire

- 1.1 Capacités organisationnelles générales qui sont susceptibles d'influer sur la mise en œuvre : structure de gestion, stabilité financière et capacités de financement des projets, contrôles de la gestion des projets, mesure dans laquelle les travaux seraient sous-traités (le cas échéant, fournir des détails).
- 1.2 Pertinence des connaissances et expérience spécialisées au sujet d'engagements similaires pris dans la région ou le pays.
- 1.3 Procédures d'assurance qualité et mesures d'atténuation des risques.
- 1.4 Engagement de l'organisation à la durabilité.

SECTION 2 : Portée des prestations à fournir, spécifications techniques et services connexes

La présente section doit démontrer que le soumissionnaire se conforme aux spécifications en identifiant les éléments spécifiques proposés, en répondant aux exigences point par point, comme indiqué, en fournissant une description détaillée des modalités d'exécution essentielles proposées, et en montrant de quelle manière l'offre respecte ou dépasse les exigences ou spécifications. Tous les aspects importants doivent être traités au moyen de détails suffisants.

- 2.1 Une description détaillée de la manière dont le soumissionnaire fournira les biens et services requis, en gardant à l'esprit le caractère approprié des conditions locales et de l'environnement du projet. Détails sur la manière dont les différents éléments de service seront organisés, contrôlés et livrés.
- 2.2 Indiquer si des services seront sous-traités, à qui, dans quel pourcentage des exigences, pour quelles raisons, les rôles proposés des sous-traitants et la manière dont l'ensemble des personnes feront fonctionner l'équipe.
- 2.3 L'offre doit également comprendre des détails au sujet des dispositifs d'examen de l'assurance qualité et de l'assurance technique interne du soumissionnaire.
- 2.4 Une description de la manière dont la gestion des urgences, des plaintes, le système de rapport sera géré à votre niveau ;
- 2.5 Démontrez comment vous envisagez d'intégrer des mesures de durabilité, le genre et l'environnement dans l'exécution du contrat.
- 2.6 Les services et exigences connexes telles que l'installation, la formation et les services après-vente doivent également être listés, comme exigé.

	Votre réponse
--	----------------------



Biens et services à fournir Spécifications techniques	Respect des spécifications techniques		Date de livraison <i>(confirmer que vous vous y conformez ou indiquer votre date de livraison)</i>	Attestation de qualité, licences d'exportation, etc. <i>(indiquer tout élément applicable et le joindre)</i>	Observations
	Oui, nous nous y conformons	Non, nous ne pouvons pas nous y conformer <i>(indiquer divergences)</i>			

Autres services et exigences connexes <i>(sur la base des informations fournies dans la section 5b)</i>	Respect des exigences		Détails ou observations au sujet des exigences connexes
	Oui, nous nous y conformons	Non, nous ne pouvons pas nous y conformer <i>(indiquer divergences)</i>	
par exemple conditions de livraison			
Garantie			
Service d'assistance local			

SECTION 3 : Structure de gestion et personnel essentiel

- 3.1 Décrire la méthode de direction générale en matière de planification et d'exécution du contrat. Inclure un tableau d'organisation pour la gestion du projet en décrivant la relation entre les postes et désignations clés. Fournir une feuille de calcul pour montrer les activités de chaque catégorie de personnel ainsi que le temps alloué à leur implication.
- 3.2 Fournir les CV des membres du personnel essentiel qui sera employé pour soutenir la mise en œuvre de ce projet en utilisant le format ci-dessous. Les CV doivent montrer les qualifications dans les domaines pertinents pour la fourniture des biens et services.

Format du CV pour les membres du personnel essentiel proposés

Nom du membre du personnel	[insérer]
Poste pour cette mission	[insérer]
Nationalité	[insérer]
Compétences linguistiques	[insérer]
Formation/Qualifications	<i>[Résumer formations à l'université ou autre formation spécialisée du membre du personnel en indiquant les noms des établissements d'enseignement, les dates et les diplômes ou qualifications obtenus]</i>
	[insérer]



Certifications professionnelles	<i>[Fournir des détails des certifications professionnelles dans les domaines pertinents pour la fourniture des biens et services]</i>
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nom de l'établissement : [insérer] ▪ Date de certification : [insérer]
Emploi/Expérience	<i>[Lister tous les postes occupés par le membre du personnel (en commençant par le poste actuel, par ordre chronologique inversé) en indiquant les dates, noms des organismes, nom du poste occupé et lieu de l'emploi. En ce qui concerne l'expérience accumulée au cours des cinq dernières années, détailler le type d'activités entreprises, le degré de responsabilités, le lieu des affectations et toute autre information ou expérience professionnelle considérée comme pertinente dans ce cadre]</i>
	[insérer]
Références	<i>[Fournir noms, adresses, numéro de téléphone et courriel pour deux (2) références]</i>
	<p>Référence 1 : [insérer]</p> <p>Référence 2 : [insérer]</p>

J'atteste que les renseignements donnés ci-dessus décrivent correctement, à ma connaissance, mes qualifications, expériences, et d'autres informations pertinentes à mon sujet.

Signature du membre du personnel

Date (jour/mois/année)



Formulaire F : Formulaire de barème de prix

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

Le soumissionnaire doit établir le barème de prix conformément au format ci-dessous. Le barème de prix doit indiquer la répartition détaillée des coûts de tous les biens et services connexes à fournir. Des chiffres séparés doivent être fournis pour chaque regroupement ou catégorie fonctionnels, le cas échéant.

Toute estimation de frais remboursables, tels que les déplacements d'experts et les frais et débours divers, doit être indiquée séparément.

Langue de l'offre : [Insérer devise]

Barème de prix

Numéro d'objet	Description	Unité de mesure	Quantité	Prix unitaire	Prix total
	Frais de FCA, le cas échéant				
	Sous-total du FCA pour l'offre (Incoterms 2020) (veuillez indiquer l'aéroport international du FCA) :				
	Frais de transport et de livraison				
	Total de l'offre de RDA, RPD, RLD, déchargés ou dégagés, lieu, pays (Incoterms 2020)				
	Installation				
	Formation				
	Garantie				
	Après-vente				
	TOTAL GÉNÉRAL				

Nom du soumissionnaire : _____

Signature autorisée : _____

Nom du signataire autorisé : _____

Nom de la fonction : _____

FORMULAIRE G : Formulaire de garantie de soumission

**(Ceci doit être finalisé sur le papier à en-tête officiel de la banque émettrice.
Excepté les espaces prévus à cet effet, aucune modification ne peut être apportée au présent modèle.)**

À : Le PNUD,
[Insérer les coordonnées indiquées dans la fiche technique]

CONSIDÉRANT [nom et adresse du prestataire] que (ci-après le « soumissionnaire ») a déposé une offre auprès du PNUD en date du *[Cliquez ici pour entrer la date pour la fourniture de biens et services au titre de [Insérer nom des biens et services] (ci-après l'« offre ») :*

CONSIDÉRANT que vous avez stipulé que le soumissionnaire devait vous fournir une garantie bancaire émise par une banque reconnue au montant indiqué ci-après à titre de garantie au cas où le soumissionnaire :

- a) Ne signerait pas le contrat après que le PNUD le lui ait attribué ;
- b) Retirerait son offre après la date d'ouverture des offres ;
- c) Ne se conformerait pas à une modification des exigences décidée par le PNUD en application des instructions de l'appel d'offres ;
- d) Ne fournirait pas une garantie de bonne exécution, des assurances ou d'autres documents pouvant être exigés par le PNUD comme condition préalable pour l'entrée en vigueur du contrat.

ET CONSIDÉRANT que nous avons accepté de délivrer au soumissionnaire cette garantie bancaire :

Nous déclarons par la présente que nous nous portons garants et que nous sommes responsables envers vous, au nom du soumissionnaire, dans la limite de *[montant de la garantie] [en lettres et en chiffres]*, telle somme étant payable dans les devises et les proportions de devises dans lesquelles le prix offert est payable, et nous nous engageons à vous payer, à première demande écrite de votre part et sans objection ni discussion, toute somme dans la limite de *[montant de la garantie tel que susmentionné]* sans que vous n'ayez à prouver ou motiver votre demande de paiement pour la somme susmentionnée.

Cette garantie est valable jusqu'à 30 jours après la date finale de validité des offres.

SIGNATURE ET SCEAU DE LA BANQUE GARANTE

Signature : _____

Nom : _____

Fonction : _____

Date : _____

Nom de la banque : _____

Adresse : _____

[Apposer sceau avec sceau officiel de la banque]